Rapport pour spécialistes

REVUE DES PROGRAMMES DE SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

PARTIE II : SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE

N° 1992-12

Série sur les services policiers autochtones

Solliciteur général Canada
Secrétariat du Ministère

Canada

Julie Jarvis

REVUE DES PROGRAMMES DE SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

PARTIE II : SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE

N° 1992-12

Les opinions exprimées dans le présent document de travail n'engagent que l'auteur et ne représentent pas nécessairement les idées ni la politique du Solliciteur général du Canada. Il est diffusé dans la version présentée au ministère du Solliciteur général du Canada. La relecture et la mise en forme de la version française ont été confiées aux Traductions Tessier S.C.C.

This document is available in English.

Cat. : JS4-1/1992-12F
ISBN : 0-662-97665-7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AUX RAPPORTS i

PARTIE II : SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE 1

1. INTRODUCTION 1

2. CONFÉRENCES DE LA POLICE DES AUTOCHTONES 3

2.1 Conférence de la police des autochtones
Division «M» de la GRC
Whitehorse (Yukon) 3

2.2 «Nos points en commun : Conférence sur les services de police autochtones»
Division «K» de la GRC
Edmonton (Alberta) 6

2.3 Réunion de suivi sur les services de police autochtones
Détachement de la GRC d'Athabasca
Athabasca (Alberta) 10

2.4 Conférence sur les services de police autochtones de l'Atlantique
Division «H» de la GRC (Nouvelle-Écosse)
Division «J» de la GRC (Nouveau-Brunswick)
Division «L» de la GRC (Île-du-Prince-Édouard)
Division «B» de la GRC (Terre-Neuve)
Association des chefs de police de l'Atlantique
Halifax (Nouvelle-Écosse) 13

3. COURS DE SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE 17

3.1 Cours d'enseignement multiculturel
Division «M» de la GRC
Whitehorse (Yukon) 17

3.2 Ateliers régionaux de sensibilisation à la culture autochtone
Division «E» de la GRC
Vancouver (Colombie-Britannique) 21

3.3 Séminaire d'enseignement multiculturel
Conseil tribal Caribou
Williams Lake (Colombie-Britannique) 24

3.4 Cours d'orientation multiculturelle
Détachement de la GRC de Masset
Masset (Colombie-Britannique) 27

3.5 Cours de sensibilisation à la culture autochtone
Détachement de la GRC de New Aiyansh
New Aiyansh (Colombie-Britannique) 30

3.6 Atelier d'information culturelle
Détachement de la GRC de Quadra Island
Quadra Island (Colombie-Britannique) 32

3.7 Cours d'enseignement multiculturel
Division «G» de la GRC
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) 35

3.8 Ateliers de sensibilisation à la culture autochtone
Service de police de Lethbridge
Lethbridge (Alberta) 37

3.9 Ateliers de sensibilisation à la culture autochtone
Division «F» de la GRC
Regina (Saskatchewan) 39

3.10 Ateliers d'enseignement multiculturel locaux
Détachement de la GRC de Broadview
Broadview (Saskatchewan) 41

3.11 Séminaire d'enseignement multiculturel
Académie de police provinciale
Brampton (Ontario) 43

3.12 Cours de sensibilisation aux réalités autochtones
Sûreté du Québec
Montréal (Québec) 46

4. COURS DE SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE OFFERTS DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME GÉNÉRAL D'ENSEIGNEMENT MULTICULTUREL 49

4.1 Programme d'enseignement multiculturel
Service de police de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique) 49

4.2 **Éducation multiculturelle**
Chief Crowfoot Training Academy
Service de police de Calgary
Calgary (Alberta) 52

4.3 **Cours de sensibilisation aux autres cultures**
Service de police de Regina
Regina (Saskatchewan) 56

4.4 **Séminaire d'enseignement multiculturel**
Service de police de Brandon
Brandon (Manitoba) 59

4.5 **Séminaire sur le multiculturalisme : Cours d'éducation interculturelle policière et communautaire**
Service de police d'Ottawa
Ottawa (Ontario) 62

4.6 **Cours d'enseignement multiculturel**
Division «H» de la GRC
Halifax (Nouvelle-Écosse) 66

5. **RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES** 69

5.1 **Cours d'enseignement multiculturel offerts par les divisions de la GRC** 69

5.2 **Séminaire d'enseignement multiculturel de la P.P.O.** 72

5.3 **Enseignement multiculturel offert par des écoles de police provinciales et nationales** 73

5.4 **Échange d'information culturelle** 74

REVUE DES PROGRAMMES DE SERVICES DE POLICE AUTOCHTONES

INTRODUCTION AUX RAPPORTS

A. Contexte de l'enquête

Dans le but de poursuivre ses efforts visant à améliorer ses politiques et ses programmes en matière de police à l'intention des collectivités autochtones du Canada, le ministère du Solliciteur général du Canada a mené une enquête auprès d'un certain nombre de services de police fédéraux, provinciaux et municipaux, au début de 1991, afin de recueillir des renseignements sur leurs politiques et leurs programmes en matière de police destinés aux peuples autochtones. L'objectif de l'enquête était de recueillir et de publier des données sur les programmes des services de police destinés aux peuples autochtones, sous la forme d'un document d'information mis à la disposition des responsables des services de police qui désirent concevoir des projets spéciaux ou élargir des programmes existants. Afin de faciliter l'accès aux résultats de l'enquête et la lecture, ceux-ci ont été regroupés dans une série de sept rapports.

B. Méthodologie de l'enquête

L'enquête a porté sur 430 services de police qui assurent le maintien de l'ordre dans les collectivités autochtones ou dans des collectivités qui comptent un nombre important d'autochtones. La majorité de ces services de police assurent directement le maintien de l'ordre dans des collectivités locales, y compris les services de police municipaux et des Premières Nations ainsi que les détachements de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de la Police provinciale de l'Ontario (P.P.O.). Des unités de la Direction générale et des divisions de la P.P.O., de la Sûreté du Québec et de la GRC ont également participé à l'enquête.

Les renseignements demandés dans le questionnaire de l'enquête portaient sur des sujets précis :

- les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux agents de police autochtones,
- les programmes de sensibilisation à la culture autochtone, à l'intention des agents de police non autochtones et
- les programmes spéciaux destinés aux collectivités autochtones (prévention du crime, aide aux victimes, alcool et drogue, violence familiale, exploitation sexuelle des enfants, jeunes, etc.).

Les participants ont été priés de remplir un questionnaire pour chaque programme ou initiative.[1]

---

1. Dans certains cas, les répondants ont décrit plusieurs programmes dans un même questionnaire. Dans la mesure du possible, ces programmes ont été distingués les uns des autres et classés séparément.

C. Réponse

Dans le cadre de l'enquête, 203 participants ont fait état de près de 460 programmes différents.

Dans de nombreux cas, divers détachements ont décrit un même programme offert à l'échelle nationale ou provinciale ou par une division de la GRC. Les programmes mentionnés plus d'une fois sont comptés dans le nombre total des programmes.

D. Interprétation des résultats

Il est important de souligner que le questionnaire n'imposait pas aux répondants une définition de ce qui constitue un programme de services de police pour les Premières Nations «offert par un service de police». En conséquence, cette notion a été interprétée avec beaucoup de latitude. Ainsi, les répondants appartenant à un service de police fédéral ou provincial ou à une division s'en sont tenus à la description de programmes conçus ou mis en application par les services de police, alors que les agents de police œuvrant directement auprès des délinquants ont donné une interprétation plus large à la notion de services de police autochtones et ont fait état très souvent de partenariats entre organismes ou entre la police et la collectivité. Les réponses obtenues se regroupent dans les catégories suivantes :

- initiatives générales ou spécifiques à l'échelle du pays, d'une province ou d'une division,
- mise en application de programmes nationaux ou provinciaux de services de police autochtones, par un service de police local ou un détachement,
- mise en application d'autres programmes nationaux ou provinciaux de services de police dans les collectivités autochtones (avec ou sans modifications), par un service de police local ou un détachement,
- initiatives conçues par un service de police dans le but de répondre aux besoins particuliers d'une collectivité (notamment les initiatives conçues en collaboration avec des organismes locaux ou avec des membres de la collectivité) et
- renseignements sur la participation et la contribution des services de police à des initiatives mises en place par d'autres organismes ou par la collectivité.

E. Programmes sélectionnés

L'enquête a révélé qu'un grand nombre de programmes partageaient des caractéristiques communes. Afin d'éviter la répétition fréquente des mêmes renseignements, nous avons donc retenu 100 descriptions de programmes qui étaient à la fois les plus complètes et les plus représentatives. Ces descriptions constituent l'essentiel des sept rapports de l'enquête. En outre, nous avons mentionné à la fin de chacun de ces rapports les programmes similaires ainsi que le nom des personnes-ressources. Le lecteur qui désire obtenir des renseignements sur un programme en particulier peut consulter les programmes sélectionnés dans chaque rapport et les réponses supplémentaires regroupées à la fin.

F. Contenu des rapports

L'information recueillie au cours de l'enquête a été classée en sept catégories et publiée dans une série de rapports :

I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre
II. Sensibilisation à la culture autochtone
III. Pour un meilleur accès aux services de police
IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité
V. Programmes pour les jeunes
VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue
VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

Collecte de renseignements supplémentaires

Afin de préciser et de compléter les renseignements obtenus à l'aide du questionnaire, l'auteur a tenu des consultations subséquentes avec plus d'une centaine de services de police. En outre, lorsque la chose était possible, nous avons fait mention des programmes des services de police fédéraux et provinciaux qui chapeautent des programmes locaux.

Les programmes sélectionnés constituent une vue d'ensemble des services de police offerts aux autochtones à l'heure actuelle dans différentes localités canadiennes.

Les renseignements concernant chaque programme sélectionné sont regroupés et présentés selon les catégories suivantes :

Description du service de police et de la collectivité

Cette partie fournit les renseignements suivants :

- le territoire où s'exerce la compétence du service de police,
- le nombre et la population des collectivités autochtones vivant sur ce territoire,
- la situation géographique de ces collectivités et les moyens d'accès,
- le nombre d'agents de police que compte le service de police et
- le nombre d'agents de police autochtones que compte le service de police.

Ces renseignements ont été obtenus des répondants. Lorsqu'un service de police n'était pas en mesure de fournir les renseignements demandés, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, les données du recensement de 1986. Les renseignements relatifs aux divisions de la GRC ont été obtenus de la GRC.

Contexte et élaboration

Dans la mesure du possible, cette partie présente, pour chaque programme, les renseignements suivants :

- l'organisme responsable de la mise en application du programme ou de la politique,
- la date de mise en application (mois ou année),
- les objectifs du programme ou de la politique,
- le public visé ou le groupe cible et
- divers renseignements se rapportant au programme, à la politique ou à leur mise en application.

Cette partie met plus particulièrement en évidence la contribution des services de police.

Collaboration de la collectivité autochtone

Cette partie contient les renseignements suivants :

- les consultations tenues avec les membres des collectivités autochtones avant la mise en application du programme et
- les mécanismes qui permettent de consulter régulièrement les collectivités autochtones.

Participants ou groupe cible

Cette partie mentionne les personnes et organismes qui ont participé à l'élaboration et à la mise en application du programme ou les groupes pour lesquels la politique ou le programme a été conçu.

Conception et mise en application

Cette partie contient les renseignements suivants, dans la mesure où ils sont disponibles :

- les personnes ou les organismes responsables de la conception du programme,
- les personnes ou les organismes responsables de la mise en application du programme,
- un résumé de la politique ou du programme et
- un résumé de la mise en application et du fonctionnement de la politique ou du programme.

Financement

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- le budget ou le coût total du programme,
- la source du financement,
- les contributions autres que financières et
- l'état du financement.

Résultats et évaluations

Cette partie présente les renseignements suivants, lorsqu'ils sont disponibles :

- les commentaires du répondant sur la manière dont la police et la collectivité ont réagi au programme,
- les effets concrets qui se sont manifestés à la suite de l'application de la politique ou du programme,
- les réalisations particulières attribuables à l'initiative,
- le stade d'avancement de la conception ou de la mise en application de la politique ou du programme et
- le stade d'avancement de l'évaluation, tant officielle que non officielle.

Personne-ressource

Cette partie indique le nom de la personne qui a rempli et retourné le questionnaire ou qui a fourni des renseignements supplémentaires. Lorsque le répondant ne s'est pas identifié, le nom de la personne-ressource est celui du chef de la police ou du chef du détachement. Cependant, ces personnes n'assument pas la responsabilité de l'information contenue dans les rapports.

Lorsque les répondants ont mentionné des programmes offerts par d'autres services de police ou organismes participant au programme, nous avons communiqué avec ces services de police ou ces organismes, au besoin, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires. Le nom des personnes consultées est aussi inclus parmi les personnes-ressources.

Réponses supplémentaires

En plus des programmes sélectionnés, chaque rapport contient une section intitulée «Réponses supplémentaires», où sont mentionnées d'autres initiatives similaires dont certains répondants ont fait état mais qui n'ont pas été retenues parmi les programmes sélectionnés.

PARTIE II : SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est le deuxième d'une série de sept rapports portant sur les programmes de services de police autochtones offerts au Canada. Celui-ci contient la description de programmes destinés à sensibiliser les agents de police non autochtones à la culture autochtone. Le rapport comprend trois sections : Conférences de la police des autochtones, Cours de sensibilisation à la culture autochtone et Cours de sensibilisation à la culture autochtone offerts dans le cadre d'un programme général d'enseignement multiculturel.

Conférences de la police des autochtones

Chacune des conférences provinciales de la GRC décrites dans cette section a réuni divers services de police (notamment la GRC) et des membres des collectivités autochtones, qui ont tenu des discussions sur les services de police destinés aux collectivités autochtones. Au cours de ces conférences, les services de police et les membres des collectivités autochtones de chaque région ont jeté les bases d'un éventuel système de coopération et de consultation à l'échelle régionale.

Cours de sensibilisation à la culture autochtone

Dans le cadre de l'enquête, les répondants ont décrit des cours de sensibilisation à la culture autochtone destinés aux agents de police et offerts tant à l'échelle locale que régionale. Sur le plan régional, les cours d'enseignement multiculturel font partie d'une politique générale d'orientation et de sensibilisation qui s'adresse aux agents de police appelés à travailler dans les collectivités autochtones. Ces cours peuvent porter sur divers types de cultures autochtones. Les cours sélectionnés dans ce rapport comprennent entre autres des cours donnés par les services de police municipaux et provinciaux, conçus en collaboration avec des membres des collectivités et offerts à l'échelle régionale.

Les services de police locaux et les détachements de la GRC ont aussi conçu des cours d'enseignement multiculturel dans le but de répondre à des besoins d'ordre local. Les cours sélectionnés dans cette section comprennent :

- des ateliers et des séminaires de sensibilisation à la culture autochtone organisés par les collectivités autochtones à l'intention des intervenants locaux (notamment ceux du système de justice pénale et des services de police) et
- des ateliers et des séances d'orientation organisés à l'échelle locale par les services de police en collaboration avec des membres de la collectivité.

Cours de sensibilisation à la culture autochtone offerts dans le cadre d'un programme général d'enseignement multiculturel

Les répondants ont décrit un certain nombre de programmes d'enseignement multiculturel dans lesquels l'étude de la culture autochtone découle d'un concept de multiculturalisme plus large. La plupart de ces programmes sont offerts par des services de police municipaux, mais un des répondants a toutefois mentionné l'existence d'un programme de la GRC axé sur la sensibilisation à la culture autochtone et à la culture noire.

2. CONFÉRENCES DE LA POLICE DES AUTOCHTONES

2.1 Conférence de la police des autochtones
Division «M» de la GRC
Whitehorse (Yukon)

Description du service de police et des collectivités

La Division «M» de la GRC assure le maintien de l'ordre au Yukon.

Neuf détachements assurent les services de police dans 15 collectivités autochtones, dont la population totale s'élève à 6 600 personnes.

Contexte et élaboration

C'est la Division «M» de la GRC qui a organisé la conférence de la police des autochtones. Cette conférence, d'une durée de deux jours, s'est tenue au Yukon College, à Whitehorse, les 23 et 24 octobre 1990.

La conférence avait pour thème la collaboration entre la police et la collectivité autochtone et poursuivait les objectifs suivants :

- promouvoir la compréhension entre la police et la collectivité autochtone,
- améliorer les relations à tous les niveaux entre la police et la collectivité autochtone et
- discuter librement et en toute franchise des particularités de la culture autochtone.

Collaboration des collectivités autochtones

Au cours de l'hiver 1989-1990, le coordonnateur des Services de police autochtones de la Division «M» a rencontré des représentants des collectivités autochtones des différentes régions du Yukon afin de discuter du contenu et de la structure de la conférence.

Participants

La conférence a réuni 62 participants, dont le ministre de la Justice du Yukon ainsi que des représentants de la GRC, des organismes communautaires locaux et du bureau régional du ministère du Solliciteur général du Canada.

Conception et mise en application

Les conférenciers ont traité les principaux points suivants :

- l'avenir des services de police au Yukon (surintendant principal Gilhome, Division «M» de la GRC),
- l'histoire des collectivités autochtones du Yukon et la situation contemporaine (chef David Keenan, Nation Tlingit, Teslin (Yukon)) et
- l'évolution du rôle de la GRC dans la collectivité et l'interaction positive qui se crée entre la police et la collectivité (commissaire adjoint R.D. Head, officier responsable, Direction générale de la police des autochtones, Ottawa).

Les délégués ont participé à des discussions portant sur les thèmes suivants :

- le système de justice autochtone appliqué dans les collectivités,
- l'enseignement multiculturel,
- l'enseignement communautaire,
- les problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogue,
- les groupes d'appui,
- l'élaboration de programmes de réinsertion sociale,
- les jeunes autochtones,
- les problèmes d'ordre communautaire,
- le ressourcement des collectivités et
- le travail dans la collectivité autochtone - le programme de l'option 3b).

Financement

La Division «M» de la GRC a assuré le financement de la conférence. Le budget était de 20 000 $, ce qui comprend les frais d'hébergement et de déplacement des participants.

Résultats et évaluations

La conférence a produit les résultats suivants :

- elle a permis de discuter de tous les sujets de préoccupation,
- elle a fait apparaître la nécessité de poursuivre les discussions (l'ordre du jour n'a pas été épuisé) et
- elle a jeté les bases d'une interaction et d'une collaboration plus poussées avec la collectivité.

Les participants ont aussi déclaré que cette conférence avait été enrichissante.

NEDDA T.V., de Whitehorse, a produit un enregistrement vidéo de la conférence et des discussions, qui devait être diffusé dans toutes les localités du Yukon. De plus, des extraits ont été présentés dans le cadre de l'émission télévisée «Focus North», du réseau anglais de Radio-Canada.

La Division «M» possède des copies de l'enregistrement.

Personne-ressource

Sergent Mick Ryan
Coordonnateur des Services de police autochtones
Division «M» de la GRC
4100, 4e avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1H5
Tél. : (403) 667-5593
Fax : (403) 667-2621

2.2 «Nos points en commun : Conférence sur les services de police autochtones» Division «K» de la GRC Edmonton (Alberta)

Description du service de police et des collectivités

La Division «K» de la GRC assure le maintien de l'ordre dans la province de l'Alberta.

Trente-quatre détachements de cette division assurent les services de police dans quelque 55 collectivités autochtones, dont la population totale s'élève à environ 34 700 personnes.

Contexte et élaboration[1]

Pour faire suite à des engagements publics pris par de hauts responsables fédéraux et provinciaux de la GRC, la Division «K» a parrainé la conférence «Nos points en commun : Conférence sur les services de police autochtones», qui s'est tenue à Edmonton du 29 mai au 1er juin 1990.

Lors du colloque «La police dans une société pluraliste», qui a eu lieu à Ottawa du 28 au 31 mars 1989, le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, s'était engagé, au nom de la GRC, à tenir une série d'ateliers régionaux sur les services de police autochtones et les besoins des collectivités autochtones. La même année, lors de la 46e assemblée annuelle de l'*Indian Association of Alberta*, le commissaire adjoint G.J. Greig, commandant divisionnaire de la GRC en Alberta, s'était engagé à organiser la conférence d'Edmonton.

Avant la conférence, un processus de consultation avait fait ressortir le manque de communication et de compréhension entre la police et les peuples autochtones de l'Alberta. C'est pour cette raison que la conférence a porté plus particulièrement sur ce thème.

Deux moyens ont été adoptés dans le but de chercher des solutions aux problèmes mis en évidence lors des consultations : les ateliers qui ont eu lieu dans le cadre de la conférence et des rencontres ultérieures à l'échelle des régions et des collectivités afin d'assurer le suivi de la question.

Collaboration des collectivités autochtones

Dès le début de la préparation de la conférence, les organisateurs ont sollicité les collectivités métisses et autochtones de l'Alberta afin qu'elles participent à la planification, à l'organisation et à l'administration de cet événement. La Division «K» a demandé aux représentants des divers groupes autochtones de former un comité consultatif afin de déterminer comment la conférence

---

1. La présente description est fondée sur de la documentation remise avec le questionnaire. Cette documentation comprend un rapport sur la conférence rédigé par la Division «K» et un enregistrement vidéo de cette conférence. On peut obtenir une copie du rapport et de l'enregistrement en s'adressant à la Division «K».

pourrait permettre de chercher des solutions aux besoins des collectivités autochtones. Le comité était constitué de représentants de l'*Indian Association of Alberta*, de la *Metis Association of Alberta* (notamment des membres du Conseil des Aînés de ces organismes), de groupes de femmes autochtones, de groupes de jeunes autochtones ainsi que de chefs autochtones et de dirigeants métis de l'Alberta.

Le comité directeur de la conférence était composé de représentants des organismes suivants :

- le *Native Counselling Services* de l'Alberta,
- Affaires indiennes et du Nord Canada,
- le ministère des Affaires municipales (province de l'Alberta),
- le *Native Services* (province de l'Alberta),
- l'*Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission*;
- le *Native Friendship Centre*,
- la division de l'application de la loi du ministère du Solliciteur général de l'Alberta et
- Santé et Bien-être social Canada.

Le comité comprenait également un chef de police autochtone et plusieurs Aînés.

Participants

Les organisateurs de la conférence attendaient environ 300 personnes, y compris les dirigeants autochtones de la province et les représentants des services de police. La réponse a dépassé leurs espérances, car la conférence a attiré 600 participants.

Conception et mise en application

La participation des Aînés à la planification de la conférence a rehaussé fortement le caractère culturel et spirituel de l'événement. Grâce à la cérémonie du calumet, au Cercle et aux voix des Aînés, les agents de police non autochtones et les autres délégués ont pu se familiariser avec des éléments de la culture autochtone qu'ils ne connaissaient pas. Les Aînés espéraient de cette manière favoriser une meilleure compréhension de la vie spirituelle et traditionnelle des autochtones.

Quatorze ateliers de discussion ont permis aux participants de déterminer les besoins des collectivités autochtones et de formuler des recommandations sur les thèmes suivants :

- le système judiciaire, hier, aujourd'hui et demain,
- les problèmes liés à l'alcool et à la drogue : sensibilisation de la collectivité et recherche de solutions,
- le suicide, un problème collectif,
- la violence domestique et les mauvais traitements infligés aux enfants,
- les autochtones dans les services de police,
- l'enseignement multiculturel : comment se connaître et se comprendre mutuellement,

- les comités consultatifs communautaires,
- la police communautaire ou le partage des responsabilités,
- les perspectives d'avenir pour les jeunes autochtones,
- comment traiter les plaintes et résoudre les conflits,
- les Aînés, une fenêtre sur le passé, une porte ouverte sur notre avenir,
- le Groupe de travail sur le système de justice pénale et ses effets sur les populations autochtones et métisses de l'Alberta,
- le rôle des médias et
- les services de police autochtones en milieu urbain.

Les participants à la conférence ont aussi assisté à des ateliers axés sur certains problèmes régionaux particuliers. Ces ateliers, portant sur 12 régions de la province, poursuivaient les objectifs suivants :

- analyser les problèmes locaux et régionaux,
- définir des priorités et des objectifs particuliers à chaque localité,
- voir comment sont appliqués les recommandations et les plans d'action proposés dans les ateliers antérieurs,
- planifier la création de comités locaux et
- préparer un calendrier de rencontres entre les services de police et les membres de la collectivité, après la conférence.

Les ateliers régionaux ont été un élément important de la conférence, car ils devaient jeter les bases d'un processus de consultation continue entre les détachements de la GRC et les collectivités autochtones qu'ils desservent. Ces ateliers visaient à établir un sentiment de responsabilité mutuelle dans la mise en place de ce processus et le suivi des recommandations.

Financement

La Division «K» de la GRC a assumé le financement de cette conférence.

Résultats et évaluations

Tous les participants ont reçu un exemplaire du rapport final contenant les recommandations formulées au cours de la conférence.

Le détachement de la GRC d'Athabasca a tenu après la conférence une première réunion de suivi, le 23 novembre 1990, à Calling Lake (Alberta). D'autres réunions à l'échelle régionale et locale devaient se tenir en 1991.

Personne-ressource

Inspecteur R.G.J. Lamabe
Services de police autochtones
Police criminelle
Division «K» de la GRC
11140, 109e rue
Edmonton (Alberta)
T5G 2T4
Tél. : (403) 471-9467

2.3 Réunion de suivi sur les services de police autochtones
Détachement de la GRC d'Athabasca
Athabasca (Alberta)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC d'Athabasca assure le maintien de l'ordre dans un territoire de 10 000 kilomètres carrés en Alberta. La population compte 7 000 résidents permanents, mais elle s'élève à 13 000 durant les mois d'été. La population autochtone comprend entre autres les membres de la Première Nation John Baptist (population de 150 personnes) et de plusieurs collectivités d'autochtones non inscrits et de métis situées sur la rive est du lac Calling (population totale de 500 personnes). Des routes relient le détachement à ces collectivités.

Le détachement de la GRC d'Athabasca compte 10 membres, dont un est d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

Le détachement de la GRC d'Athabasca a tenu la réunion de suivi sur les services de police autochtones le 23 novembre 1990, pour faire suite à la conférence «Nos points en commun : Conférence sur les services de police autochtones», qui a eu lieu à Edmonton du 29 mai au 1er juin 1990. Cette réunion avait pour but d'assurer une communication continue entre le service de police et les collectivités autochtones de la région, conformément aux décisions adoptées lors de la conférence d'Edmonton.

Cette réunion était la première du genre dans la région qui comprend les détachements de la GRC à Athabasca, Red Earth Creek et Desmarais ainsi que les collectivités autochtones de Calling Lake, Wabasca, Sandy Lake, Peerless Lake, Loon Lake et Trout Lake.

Collaboration des collectivités autochtones

Les réunions de suivi avaient pour but de stimuler la participation des collectivités autochtones. Le rôle des détachements de la GRC consistait à fournir son soutien, faire des suggestions et travailler en étroite collaboration avec les collectivités autochtones pendant toute la durée de la préparation.

Pour cette première réunion régionale sur les services de police autochtones, le détachement d'Athabasca a préparé un ordre du jour en collaboration avec les représentants de la collectivité autochtone de Calling Lake. Les réunions subséquentes ont eu lieu en alternance dans les autres collectivités autochtones de la région. Chacune de ces collectivités a eu l'occasion de faire valoir son point de vue en ce qui concerne la préparation et l'organisation de ces réunions.

Participants

Quarante-huit personnes ont participé à la réunion de Calling Lake :

- 41 représentants des collectivités autochtones de la région (notamment des Aînés, des chefs, des membres du Conseil, des jeunes et des femmes),
- 3 membres du détachement d'Athabasca,
- 1 membre du détachement de Red Earth Creek,
- 1 membre du détachement de Desmarais,
- 1 représentant de la sous-division de Saint-Paul et
- 1 représentant de la Division «K».

Conception et mise en application

La première réunion régionale de suivi sur les services de police autochtones a permis aux gendarmes de la GRC et aux représentants des collectivités autochtones de discuter de nouveaux programmes et services et de déterminer les problèmes qui existent dans les diverses collectivités de la région. La réunion a été organisée de manière à laisser à chacun des participants la possibilité de s'exprimer. Au début de la réunion, les représentants des détachements de la GRC ont pris la parole, et les délégués des collectivités autochtones se trouvant sur le territoire respectif de ces détachements ont fait le point sur la situation qui règne dans leur région. Dans l'après-midi, tous les participants ont tenu une discussion ouverte sur les «problèmes et les solutions».

Financement

Le détachement de la GRC d'Athabasca et les collectivités autochtones locales ont assuré le financement de la réunion.

Résultats et évaluations

Le personnel de la GRC a rédigé le procès-verbal de la réunion et celui-ci a été distribué à chacun des participants. Cette réunion avait principalement pour but de favoriser l'échange d'information. Le détachement d'Athabasca a fait remarquer que son comité «Protection du voisinage» a été mis sur pied à la suite de l'échange d'information de cette première réunion.

La prochaine réunion aura lieu dans une collectivité du territoire du détachement de Desmarais, dans le cadre d'un événement communautaire annuel.

Personne-ressource

Gendarme Gregg Murphy
Détachement de la GRC d'Athabasca
C.P. 1120
Athabasca (Alberta)
T0G 0B0
Tél. : (403) 675-4252

2.4 Conférence sur les services de police autochtones de l'Atlantique
Division «H» de la GRC (Nouvelle-Écosse)
Division «J» de la GRC (Nouveau-Brunswick)
Division «L» de la GRC (Île-du-Prince-Édouard)
Division «B» de la GRC (Terre-Neuve)
Association des chefs de police de l'Atlantique
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Description du service de police et des collectivités

Les Divisions «H», «J», «L» et «B» de la GRC sont responsables du maintien de l'ordre à l'échelle provinciale en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, respectivement. L'Association des chefs de police de l'Atlantique est la section régionale de l'Association canadienne des chefs de police.

La population autochtone totale de la région de l'Atlantique s'élève à 20 000 personnes. De ce nombre, 13 000 vivent dans des collectivités autochtones.

Contexte et élaboration

Les divisions de la GRC de la région de l'Atlantique et l'Association des chefs de police de l'Atlantique parrainent la conférence sur les services de police autochtones de l'Atlantique, qui se tiendra à Halifax, du 5 au 7 septembre 1991.

La section des Services de police autochtones de la Division «H» a organisé cet événement pour faire suite à l'engagement pris par le commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, de tenir des conférences de sensibilisation à la culture autochtone dans les diverses régions du Canada. M. Inkster avait pris cet engagement lors du colloque «La police dans une société pluraliste», qui a eu lieu à Ottawa du 28 au 31 mars 1989.

Collaboration des collectivités autochtones

En vue de préparer cette conférence, le coordonnateur des Services de police autochtones de la Division «H» a tenu des consultations dans toutes les collectivités autochtones de la Nouvelle-Écosse afin de discuter des besoins à l'échelle locale.

Un comité directeur autochtone a émis son point de vue sur les sujets proposés pour la conférence et s'est prononcé sur le choix final de ces sujets.

Participants

Quatre cents participants sont attendus à la conférence. Parmi les délégués, il y aura entre autres :

- des représentants des collectivités autochtones de la région de l'Atlantique,
- des représentants de la Direction générale de la GRC, à Ottawa,
- des responsables du gouvernement et
- environ 220 agents de police de la région de l'Atlantique.

Conception et mise en application

La section des Services de police autochtones de la Division «H» est responsable de la coordination générale de la conférence, tandis qu'un comité directeur autochtone et plusieurs sous-comités participent à sa préparation. Ces sous-comités sont composés de membres de la GRC et de services de police municipaux.

Le cadre de travail de la conférence s'inspire de deux sources d'information et de recommandations :

- les consultations menées par le coordonnateur des Services de police autochtones et
- les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la poursuite intentée contre Donald Marshall, qui demandaient une collaboration plus étroite entre les responsables des services de police et les collectivités autochtones.

Le premier jour de la conférence sera consacré à une série d'ateliers dont les sujets n'ont pas encore été définitivement arrêtés. Voici toutefois un aperçu des sujets proposés :

- la violence familiale et les mauvais traitements infligés aux enfants,
- le suicide,
- l'accoutumance aux drogues chimiques,
- la présence des autochtones dans les services de police,
- l'enseignement multiculturel,
- les services de police en milieu urbain,
- les services de police en milieu rural,
- le système judiciaire et
- un gouvernement autochtone autonome.

Le deuxième jour, des ateliers régionaux permettront aux participants de formuler des recommandations spécifiques et de discuter de questions d'intérêt local.

Les cérémonies du foin d'odeur et du calumet sont prévues à l'ordre du jour.

Financement

La conférence sera financée par l'Association des chefs de police de l'Atlantique, la GRC et d'autres organismes du gouvernement fédéral.

Résultats et évaluations

À venir.

Personne-ressource

Inspecteur Peter Curley
Coordonnateur des Services de police autochtones
Division «H» de la GRC
C.P. 2286
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3E1
Tél. : (902) 426-9245
Fax : (902) 426-8845

3. COURS DE SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE

3.1 Cours d'enseignement multiculturel
Division «M» de la GRC
Whitehorse (Yukon)

Description du service de police et des collectivités

La Division «M» de la GRC assure le maintien de l'ordre au Yukon.

Neuf détachements de cette division assurent les services de police dans 13 collectivités autochtones, dont la population s'élève à environ 6 600 personnes.

Contexte et élaboration

C'est à l'automne 1989 que la Division «M» a parrainé son premier cours d'enseignement multiculturel. Ce cours d'orientation d'une durée de trois jours, destiné aux nouveaux membres de la division, vise à aider les gendarmes de la GRC et leur conjoint à s'intégrer à la collectivité autochtone où ils sont affectés.

Deux représentants des collectivités autochtones locales ont organisé et animé les séances inaugurales. Ce cours est maintenant offert tous les printemps, à Whitehorse, aux nouveaux membres de la division et à leur conjoint.

La plupart des renseignements qui suivent se rapportent au premier cours.

Collaboration des collectivités autochtones

Initialement conçu par des membres des collectivités autochtones, le cours est encore produit et offert par deux membres des collectivités autochtones du Yukon. De plus, deux Aînés participent au cours à titre de conseillers.

Participants

Douze nouveaux gendarmes de la GRC ont assisté au premier cours. Deux travailleurs du centre de traitement contre l'alcoolisme et un représentant du *Native Friendship Centre* y ont aussi participé.

Conception et mise en application

La participation au premier cours de formation était volontaire. Les organisateurs autochtones ont présenté divers aspects de la culture autochtone qui caractérisent les 13 Premières Nations vivant au Yukon.

Premier jour

Après l'introduction, la présentation de renseignements d'ordre général et une discussion sur les attentes des participants, les sujets suivants ont été discutés :

- définitions de la culture,
- travailler dans un système culturel et
- le syndrome des écoles de missionnaires.

Les organisateurs ont également présenté un documentaire sur les écoles de missionnaires du Yukon, produit par *NEDDA Television*, de Whitehorse.

Deuxième jour

Les discussions se sont poursuivies sur les sujets suivants :

- particularités interculturelles,
- histoire des autochtones du Yukon,
- analyse socio-politique,
- groupes et liens linguistiques,
- système de clan,
- liens de parenté,
- styles de vie et toxicomanie,
- propriété et matérialisme,
- éducation traditionnelle et
- problèmes actuels.

Troisième jour

Quatre séances de travail se sont tenues le troisième jour :

1) Travailler dans une collectivité autochtone

- la condescendance,
- le paternalisme,
- la flatterie et l'hypocrisie,
- les préjugés,
- la discrimination,

- les tensions,
- la crainte et la méfiance mutuelles et
- l'intégration dans une société autochtone.

2) La reconstruction d'une société autochtone moderne.

3) Le programme d'action politique des autochtones

- problèmes et orientations liés à la question d'un gouvernement autonome.

4) Le développement d'une interaction positive.

Le cours s'est terminé par une récapitulation et un commentaire critique en groupe.

Financement

La Division «M» de la GRC a assuré l'organisation générale et l'administration du cours. Les coûts incluaient la rémunération des instructeurs et les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des participants.

Résultats et évaluations

Lors de la séance d'inauguration, en 1989, c'était la première fois que des membres des collectivités autochtones se voyaient confier en partie la formation de gendarmes de la GRC. Le cours a remporté un grand succès et tous les participants ont formulé des commentaires positifs sur son contenu et sa présentation. Ceux qui avaient déjà suivi des cours du même genre ont fait observer que c'était le meilleur de tous.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- le cours devrait être offert à tous les membres de la GRC au Yukon, quels que soient les cours déjà suivis,
- tous les nouveaux gendarmes de la GRC affectés au Yukon devraient obligatoirement suivre ce cours,
- le cours devrait aussi être offert aux conjoints des membres de la GRC,
- un ou deux Aînés devraient se mêler aux participants, à titre de personnes-ressources,
- il faudrait accorder moins d'importance aux statistiques (par exemple, le nombre de mises en accusation ou de contraventions) et
- on devrait encourager davantage la participation des collectivités autochtones.

Plusieurs de ces recommandations semblent avoir été mises en application dans les cours subséquents.

Personne-ressource

Sergent Mick Ryan
Coordonnateur des Services de police autochtones
Division «M» de la GRC
4100, 4e avenue
Whitehorse (Yukon)
Y1A 1H5
Tél. : (403) 667-5593
Fax : (403) 667-2621

3.2 Ateliers régionaux de sensibilisation à la culture autochtone
Division «E» de la GRC
Vancouver (Colombie-Britannique)

Description du service de police et des collectivités

La Division «E» de la GRC assure le maintien de l'ordre en Colombie-Britannique.

Au sein de cette division, 89 détachements assurent les services de police dans 278 collectivités autochtones, dont la population totale s'élève à environ 42 000 personnes.

Contexte et élaboration

En 1990, la Division «E» a mis en place un programme d'initiation à la culture autochtone afin de sensibiliser les membres de la GRC à la culture, aux valeurs et aux croyances des populations autochtones de la Colombie-Britannique. Les ateliers de sensibilisation à la culture autochtone, présentés à l'échelle régionale, aident les membres de la GRC à mieux comprendre les collectivités autochtones vivant sur le territoire de chaque détachement.

Collaboration des collectivités autochtones

Les résidents autochtones participent à l'élaboration du programme de chacun des ateliers locaux, afin que ceux-ci tiennent compte de la culture, des traditions et des préoccupations particulières de la collectivité autochtone. De plus, au cours des ateliers, des personnes-ressources d'origine autochtone viennent présenter des exposés.

Participants

La Division «E» décide de l'endroit où auront lieu les ateliers, puis la sous-division locale détermine quels seront les représentants de la GRC aux ateliers et invite les autres organismes du système de justice à y participer, dans la mesure du possible. Le Bureau du procureur et le personnel du Service correctionnel ont prêté leur concours dès le début de ces ateliers. En moyenne, quelque 25 membres de la GRC participent à chaque atelier régional. Ces ateliers sont ouverts à toute la population autochtone locale.

L'objectif à long terme de ce programme est d'amener chacun des 5 000 membres de la Division «E», de même que le personnel de soutien, à participer à ces ateliers de sensibilisation à la culture autochtone.

Conception et mise en application

Deux membres autochtones de la section des Services de police autochtones de la GRC coordonnent ce programme provincial. Après avoir déterminé dans quelles régions les ateliers auront lieu, ils rencontrent les Conseils tribaux et leur demandent d'indiquer quelles personnes-ressources, au plan local, pourraient participer à la préparation des ateliers.

Par la suite, les membres de la GRC, en collaboration avec le Conseil tribal et les personnes-ressources locales, préparent le plan de chaque atelier. Comme ce programme fait essentiellement appel à la participation de la collectivité et que le processus de décision lui revient, l'intervention des membres de la GRC se limite surtout à un rôle de soutien et de consultation.

Le coordonnateur des Services de police autochtones de la Division «E», lui-même d'origine autochtone, anime chacun de ces ateliers, d'une durée de deux jours, en collaboration avec les personnes-ressources locales et les Aînés, le cas échéant. Tous les ateliers sont construits sur le même modèle :

- le coordonnateur des Services de police autochtones et un membre de la Première Nation présentent ensemble un aperçu de l'atelier,
- les personnes-ressources locales donnent un exposé sur l'histoire, la culture et les croyances des autochtones,
- tous les participants, notamment les membres de la GRC et ceux de la collectivité autochtone, participent à un débat ouvert et
- le coordonnateur des Services de police autochtones présente un exposé sur les services de police et les méthodes qu'ils utilisent, afin de favoriser la libre discussion et de mieux faire connaître aux participants autochtones les moyens utilisés pour assurer le maintien de l'ordre.

Financement

La Division «E» de la GRC assure le financement des ateliers, mais on cherche actuellement des moyens d'engager aussi la participation financière d'autres organismes de soutien.

Résultats et évaluations

Depuis 1990, la Division «E» a parrainé cinq ateliers de sensibilisation à la culture autochtone dans les régions couvertes par les détachements de :

- Cranbrook (Colombie-Britannique),
- Vernon (Colombie-Britannique),
- Port Hardy (Colombie-Britannique), Conseil tribal du district de Kwakiutl (deux ateliers) et
- Chase (Colombie-Britannique) (sous la direction du Conseil tribal Caribou).

Les membres de la Division «E» ont également participé à un atelier d'échanges interculturels parrainé par le Conseil tribal Caribou, en mai 1990.

Des formules d'évaluation des ateliers ont été préparées afin de connaître les réactions des participants. Jusqu'à présent, les réponses du personnel de la GRC et des membres des collectivités autochtones ont été positives.

En général, les participants déclarent que les ateliers :

- leur ont donné une meilleure connaissance des groupes autochtones locaux, de leur histoire, leur langue, leurs croyances et leurs problèmes,
- leur ont apporté de l'information qui contredit les mythes entourant les autochtones,
- leur ont fourni l'occasion de tenir des discussions enrichissantes et d'établir une meilleure interaction entre la police et la collectivité et
- ont donné l'occasion aux membres de la GRC de participer à des activités spirituelles autochtones.

Personne-ressource

Sergent Jim Greyeyes
Coordonnateur des Services de police autochtones
Division «E» de la GRC
657, 37e avenue ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V5Z 1K6
Tél. : (604) 264-2860

La genèse de ces ateliers a été décrite dans une publication de la Colombie-Britannique intitulée *Native Justice Report*, qui est parrainée par le Ministry of the Attorney General, le ministère du Solliciteur général et Affaires indiennes de la Colombie-Britannique. [«RCMP Sensitization Workshops: Seeing the Positive Side», *Native Justice Report*, octobre 1990, Victoria (Colombie-Britannique), pp. 1 et 2. «Cross-Cultural Training in the Cariboo: Overwhelming Honesty, Warmth and Caring», *Native Justice Report*, octobre 1990, Victoria (Colombie-Britannique) p. 2.]

Pour de plus amples renseignements :

Ministry of the Attorney General
Division des relations publiques
910, rue Government, 5e étage
Victoria (Colombie-Britannique)
V8V 1X4
Tél. : (604) 387-5818

3.3 Séminaire d'enseignement multiculturel
Conseil tribal Caribou
Williams Lake (Colombie-Britannique)

Description du service de police et de la collectivité

Le Conseil tribal Caribou est établi à Williams Lake, en Colombie-Britannique. Williams Lake est l'une des six collectivités des Premières Nations (incluant Alkali Lake) situées sur le territoire du détachement de la GRC de Williams Lake.

Contexte et élaboration

Le séminaire d'enseignement multiculturel décrit dans cette section est une initiative qui relève de la collectivité autochtone. Bien que le personnel de la GRC ait assisté au séminaire, la GRC n'a pas participé à sa conception et ne l'a pas parrainé.

C'est le Conseil tribal Caribou qui a organisé ce séminaire de deux jours (10 et 11 mai 1990), dans le cadre d'une semaine de sensibilisation à la culture autochtone tenue à Williams Lake. Le Conseil avait organisé ce séminaire afin de sensibiliser davantage le personnel non autochtone du gouvernement et des organismes communautaires à la culture autochtone. L'événement avait aussi pour but de mieux faire connaître les collectivités et organismes autochtones à ceux qui exercent des pouvoirs décisionnels.

Le Conseil tribal Caribou a organisé et parrainé le séminaire de deux jours qui s'est tenu dans les localités d'Alkali Lake (sur le territoire du détachement de Williams Lake) et de Canim Lake (sur le territoire du détachement de One Hundred Mile House).

Les renseignements contenus dans la présente sous-section ont été fournis par la sous-division de Kamloops, le détachement de Chase et le Conseil tribal Caribou.

Collaboration des collectivités autochtones

Le séminaire a été conçu et offert par le Conseil tribal Caribou, en collaboration avec les collectivités de Canim Lake et d'Alkali Lake.

Participants

Le Conseil tribal Caribou a invité les organismes communautaires à participer au séminaire. Quelque 70 participants des diverses régions de la province ont répondu à l'invitation, parmi lesquels on comptait des représentants du système judiciaire, du Bureau du procureur, de la GRC, et des services correctionnel et de probation. Des membres du personnel de divers programmes et organismes gouvernementaux ont aussi participé au séminaire.

Conception et mise en application

Le séminaire s'est tenu le premier jour (le 10 mai 1990) à Canim Lake et le deuxième jour (le 11 mai) à Alkali Lake.

À titre expérimental, les participants ont été invités à participer à la cérémonie du calumet sacré et à visiter une suerie. Toutes les particularités de ces deux cérémonies leur ont été expliquées.

Les Aînés ont prononcé des prières lors des séances d'ouverture et de clôture. Le chef de chacune des deux collectivités a adressé un discours de bienvenue aux participants. Pendant ces deux jours, les battements de tambours et les danses ont fait partie des activités quotidiennes. Les membres de la collectivité ont aussi préparé des mets traditionnels qui ont été servis aux participants.

Première journée, à Canim Lake

Des animateurs autochtones désignés par le Conseil tribal ont présenté des exposés sur les sujets suivants :

- images et réalités dans la perspective autochtone,
- le cercle d'influences et
- pour comprendre le conditionnement social des autochtones : les séquelles des pensionnats et de l'intégration.

Deuxième journée, à Alkali Lake

D'autres exposés ont porté sur les questions suivantes, toujours dans la perspective autochtone :

- l'éducation,
- le développement économique,
- le bien-être des enfants,
- la justice,
- le développement social,
- les revendications territoriales et les droits des autochtones et
- le gouvernement autonome.

Au cours de ce séminaire de deux jours, les participants ont pu se familiariser avec divers éléments de la culture autochtone, comme :

- les quatre races du monde,
- les animaux,
- notre Mère la Terre et notre Père le Ciel,
- l'importance de l'eau et de l'air pour la survie et
- le respect dû aux Aînés, aux femmes et aux enfants.

Financement

Le budget du séminaire, qui s'élevait à 5 000 $, a été financé par le ministère du Solliciteur général de la Colombie-Britannique.

Résultats et évaluations

Les membres de la GRC et le personnel des autres organismes participants ont manifesté une réaction positive à l'égard du séminaire. Ils ont jugé en général qu'il leur avait permis de mieux comprendre la culture autochtone.

Vu le succès de cette première expérience, le commandant de la sous-division de Kamloops, qui a participé au séminaire, a demandé au Conseil tribal Caribou d'organiser un second séminaire, parrainé par la GRC, à l'intention du personnel de la sous-division de Kamloops. Le Conseil a agréé à cette requête et le premier séminaire d'enseignement multiculturel parrainé par la GRC s'est tenu en novembre 1990, dans la collectivité de Little Shuswap, sur le territoire du détachement de Chase.

Personnes-ressources

Charlene Belleau
Conseil tribal Caribou
C.P. 4333
Williams Lake (Colombie-Britannique)
V2G 2V4

Gendarme S.J. Belleau
Conseil tribal Caribou
Détachement de la GRC de Chase
C.P. 960
226, avenue Shuswap
Chase (Colombie-Britannique)
V0E 1M0
Tél. : (604) 679-3221

3.4 Cours d'orientation multiculturelle
Détachement de la GRC de Masset
Masset (Colombie-Britannique)

Description du service de police et de la collectivité

Le détachement de la GRC de Masset fournit les services de police à environ 2 000 personnes sur son territoire. La population autochtone de cette région est d'environ 1 000 personnes : quelque 700 d'entre elles font partie de la Première Nation d'Old Masset (Nation Haida), tandis que les 300 autres sont éparpillées dans la région.

Le détachement de la GRC de Masset compte sept gendarmes, dont un est d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

La GRC a conçu ce cours d'orientation multiculturelle afin de donner aux nouveaux membres du détachement l'occasion de rencontrer les membres de la Première Nation et le personnel des organismes locaux de la Première Nation. L'objectif de ce cours d'orientation est de faciliter le plus rapidement possible l'établissement de contacts positifs entre les gendarmes et la collectivité autochtone locale.

Collaboration de la collectivité autochtone

À l'automne 1990, le sergent d'état-major du détachement de la GRC de Masset s'est adressé au cercle des Aînés de la collectivité de Masset dans le but de préparer un cours d'orientation. La réponse ayant été positive, le sergent d'état-major a rencontré le chef et le Conseil tribal afin de discuter de l'élaboration et de la mise en application de ce cours. Par la suite, à la demande du détachement, les Aînés ont aussi collaboré à l'élaboration du contenu du cours.

Participants

Tous les nouveaux membres de la GRC mutés au détachement de Masset participeront à ce cours d'orientation.

Conception et mise en application

Le cours d'orientation doit débuter à l'été 1991, à l'arrivée des nouveaux membres mutés au détachement. Le cours fera partie intégrante de l'ensemble du programme d'orientation offert aux membres nouvellement mutés. Le format du cours sera adapté en fonction des besoins.

Dans le cadre de ce cours d'orientation, les nouveaux membres passeront trois jours dans le village d'Old Masset, en compagnie d'un autre gendarme du détachement. Ils rendront visite aux organismes de la Première Nation et rencontreront les Aînés.

Première journée

Les gendarmes visiteront les bureaux de la Première Nation d'Old Masset et discuteront des points suivants :

- l'administration et le personnel,
- les revendications territoriales,
- la pêche,
- l'exploitation forestière et
- l'exploitation des mines d'or.

Des rencontres sont aussi prévues avec les personnes suivantes :

- un représentant du Conseil de la Nation Haida,
- l'avocat du service d'assistance juridique et le personnel d'intervention,
- les médecins, les infirmières et le personnel du centre des services de santé Haida et
- le personnel du centre de consultation sur l'alcoolisme et la toxicomanie.

Deuxième journée

Les gendarmes rencontreront en privé une ou deux Aînées (Nonnies) et discuteront de divers sujets comme :

- les clans,
- les dîners,
- les funérailles et
- les coutumes.

Les organisateurs du cours ont dressé une liste d'Aînées qui sont disponibles.

Troisième journée

Les gendarmes s'entretiendront avec des Aînés (Chinnies) sur les sujets suivants :

- la pêche,
- la chasse,
- la conservation des aliments,
- la justice historique et
- l'orientation géographique, notamment les sites importants de la région.

Financement

Le détachement de la GRC de Masset parraine ce cours d'orientation. On prévoit que les coûts seront peu élevés.

Résultats et évaluations

Le premier cours devrait avoir lieu à l'été 1991.

Personne-ressource

Sergent E.G.J. Spence
Détachement de la GRC de Masset
Queen Charlotte Islands
C.P. 39
Masset (Colombie-Britannique)
V0T 1M0
Tél. : (604) 626-3991

3.5 Cours de sensibilisation à la culture autochtone
Détachement de la GRC de New Aiyansh
New Aiyansh (Colombie-Britannique)

Description du service de police et des collectivités

Le territoire du détachement de la GRC de New Aiyansh compte trois collectivités des Premières Nations : la Première Nation de New Aiyansh-Gitlakdamix (population : environ 800 personnes), la Première Nation de Greenville-Lakalzap (population : environ 500 personnes) et la Première Nation de Canyon City-Gitwinksihlkw. La population autochtone de cette région comprend les membres de quatre Premières Nations.

La collectivité de New Aiyansh se trouve à un kilomètre du bureau du détachement et celle de Greenville-Lakalzap est à 45 kilomètres. La collectivité de Canyon City-Gitwinksihlkw est à 20 minutes en voiture du détachement et n'est accessible que par une passerelle qui enjambe un canyon.

Le détachement se trouvait à l'origine dans la localité de New Aiyansh, mais il a été déplacé à l'extérieur de la collectivité il y a trois ans.

Le détachement de la GRC de New Aiyansh compte trois gendarmes, dont un est d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

Conçu en 1991, le cours de sensibilisation à la culture autochtone vise à initier les gendarmes non autochtones récemment mutés aux caractères particuliers de la culture des Nishgas, notamment le mariage, les relations tribales, les funérailles, les croyances et les coutumes.

Collaboration des collectivités autochtones

Le gendarme autochtone du détachement de New Aiyansh a conçu et dirige le cours avec la collaboration de deux autres membres de la collectivité autochtone. Il arrive aussi que d'autres membres de la collectivité prêtent leur concours.

Participants

Tous les membres de la GRC nouvellement mutés au détachement de New Aiyansh suivent ce cours de sensibilisation.

Conception et mise en application

Le gendarme autochtone et deux bénévoles autochtones donnent le cours de sensibilisation, d'une durée d'une journée, dans les locaux du détachement. Ce cours permet aux gendarmes nouvellement mutés de se familiariser avec la culture autochtone locale et de discuter des différences entre celle-ci et celle du reste du Canada.

Financement

Le détachement de la GRC de New Aiyansh organise et finance ce cours. Son coût, qui est de 400 $, est prélevé sur le budget de fonctionnement du détachement.

Résultats et évaluations

Aucune évaluation n'a été effectuée jusqu'à maintenant.

Personne-ressource

Caporal Morris
Détachement de la GRC de New Aiyansh
Poste restante
New Aiyansh (Colombie-Britannique)
V0J 1A0
Tél. : (604) 633-2222

3.6 Atelier d'information culturelle
Détachement de la GRC de Quadra Island
Quadra Island (Colombie-Britannique)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de Quadra Island assure le maintien de l'ordre dans trois îles : Quadra (population : environ 4 000 personnes), Cortez (population : environ 1 000 personnes) et Reed (population : environ 100 personnes). Deux Premières Nations vivent sur le territoire du détachement : la Première Nation de Cape Mudge (bande Kwakiutl), dans Quadra Island, dont la population varie de 500 à 750 personnes, et la Première Nation de Squirrel Cove (bande Klahoose), dans Cortez Island, dont la population est de quelque 85 personnes. Les membres du détachement se rendent une fois par semaine à Cortez Island visiter la Première Nation de Squirrel Cove, un trajet d'environ 45 minutes en bateau à partir du siège du détachement.

Le détachement de la GRC de Quadra Island compte trois gendarmes.

Contexte et élaboration

Le détachement de la GRC de Quadra Island et divers autres organismes locaux ont constaté la nécessité de mieux connaître les peuples autochtones vivant dans cette région. Pour répondre à ce besoin, la bande Kwakiutl de la Première Nation de Cape Mudge a parrainé un atelier d'information culturelle d'une journée à l'intention du personnel non autochtone, en août 1990.

Collaboration de la collectivité autochtone

Le Conseil de la Première Nation et d'autres personnes-ressources locales ont collaboré à l'élaboration du contenu de l'atelier.

Participants

La bande Kwakiutl a invité les organismes locaux à participer à cet atelier. Le personnel de ces organismes, et notamment un membre du détachement de Quadra Island, ont assisté à l'atelier.

Conception et mise en application

L'atelier, organisé par le responsable des soins de santé de la bande Kwakiutl, assisté de deux bénévoles, comprenait les activités suivantes :

- un exposé qui donnait divers renseignements sur la bande Kwakiutl, fournis par un anthropologue,
- une discussion sur la culture autochtone (animée par un Aîné),
- une discussion libre et
- une visite au musée local.

Financement

La collectivité de Cape Mudge a financé l'atelier.

Résultats et évaluations

À la suite de cet atelier, le détachement de Quadra Island a adopté une politique visant à améliorer les communications entre ses gendarmes et les autochtones de la région. Cette politique veut répondre aux préoccupations des autochtones relativement aux méthodes policières et met en évidence les différences sociales et culturelles qui peuvent poser un obstacle à une communication efficace.

Vu le succès remporté par cet atelier, la société John Howard locale a constitué un groupe de personnes autochtones et non autochtones chargées de poursuivre l'examen des questions relatives à la sensibilisation à la culture autochtone. Le groupe a tenu un premier atelier, intitulé «Exploration of Culture», en janvier 1991.

L'animateur de cet atelier était un spécialiste autochtone. Les participants non autochtones ont tenu des discussions sur leur propre culture et sur celle des autochtones. L'animateur a eu des entretiens individuels avec les participants afin de définir leur interprétation de ce qu'est la culture, et il leur a expliqué ce que signifiait la culture pour le peuple autochtone.

Parmi les participants, on comptait des membres des organismes de services et de soutien locaux, des gendarmes de la GRC, des juges, des avocats et des représentants de la Première Nation.

Un atelier de suivi doit avoir lieu au printemps ou à l'été 1991.

Personne-ressource

Caporal Randall Munro
Détachement de la GRC de Quadra Island
C.P. 399
Quathiaski Cove (Colombie-Britannique)
V0P 1N0
Tél. : (604) 285-3631

3.7 Cours d'enseignement multiculturel
Division «G» de la GRC
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Description du service de police et des collectivités

La Division «G» de la GRC assure le maintien de l'ordre dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quelque 41 détachements de cette division fournissent les services de police à environ 62 collectivités autochtones, dont la population totale s'élève à environ 35 000 personnes.

Contexte et élaboration

Le Service divisionnaire de la formation de la Division «G» a élaboré un cours d'enseignement multiculturel en 1986. L'objectif de ce cours, qui a été conçu principalement à l'intention des membres nouvellement mutés, est de favoriser la compréhension entre le personnel des détachements et les collectivités qu'ils servent. Les cours sont offerts à l'échelle régionale afin de faciliter la participation des collectivités autochtones.

Collaboration des collectivités autochtones

Les collectivités autochtones locales participent à la préparation de chacun des cours d'enseignement multiculturel. Les membres de la collectivité définissent la matière du cours et agissent comme animateurs.

Participants

Chacun de ces cours a réuni de 20 à 24 gendarmes nouvellement mutés, accompagnés de leur conjoint.

Conception et mise en application

Des animateurs autochtones et un instructeur du Service divisionnaire de la formation de la Division «G» dirigent ces cours, d'une durée de quatre jours chacun.

Dans ces cours, l'instructeur du Service divisionnaire de la formation aborde les sujets suivants :

- les traités,
- les revendications territoriales et
- l'histoire des peuples autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

[Les organisateurs du cours ont fait remarquer qu'ils souhaitaient confier à une personne de l'extérieur le soin de présenter cette matière lors des prochains cours.]

Les animateurs autochtones présentent les sujets suivants :

- la culture et les traditions autochtones et
- les préoccupations des collectivités.

Financement

Ces cours sont financés par la Division «G» et chacun coûte de 20 000 $ à 30 000 $. Ce coût comprend les frais de déplacement par avion, l'hébergement et les repas de chaque participant.

Résultats et évaluations

Deux cours ont été donnés en 1990 et quatre sont prévus pour 1991 (à Iqaluit, Rankin Inlet, Inuvik et Yellowknife). Ces cours sont très en demande car la durée des affectations dans les Territoires du Nord-Ouest étant limitée, le taux de rotation du personnel est élevé.

Personne-ressource

Sergent Léon McCallister
Service de la formation
Division «G» de la GRC
Sac postal 5000
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8353

3.8 Ateliers de sensibilisation à la culture autochtone
Service de police de Lethbridge
Lethbridge (Alberta)

Description du service de police et des collectivités

Le service de police de Lethbridge assure le maintien de l'ordre à Lethbridge (population : environ 60 000 personnes). Près de 3 % de la population (environ 1 500 personnes) sont d'origine autochtone. De plus, la Première Nation Blood et la Première Nation Peigan sont établies près de la ville. La population totale de ces Premières Nations est d'environ 10 000 personnes.

Le service de police de Lethbridge compte 109 membres dont un civil d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

Après avoir constaté que ses membres devaient avoir une meilleure connaissance de l'histoire culturelle et spirituelle des autochtones, le service de police de Lethbridge a conçu en 1989 un programme de sensibilisation à la culture autochtone, en collaboration avec le *Native Friendship Centre*. Ce programme a pour but d'aider les agents de police à mieux comprendre les préoccupations et les difficultés des autochtones de la région.

Collaboration de la collectivité autochtone

Le *Native Friendship Centre* prépare et anime les ateliers de sensibilisation à la culture autochtone. Deux membres des collectivités autochtones locales servent de personnes-ressources.

Participants

Le service de police de Lethbridge consacre 40 jours par année à la formation en cours d'emploi. Les ateliers de sensibilisation à la culture autochtone font partie de ce programme de formation continue.

Tous les membres du service de police doivent participer à cet atelier, selon un calendrier préétabli.

Conception et mise en application

Le *Native Friendship Centre* offre un atelier une ou deux fois par année. L'objectif de ces ateliers est de sensibiliser les agents de police à la culture des autochtones qui vivent dans la région. Les ateliers portent sur la culture, les traditions et les coutumes des collectivités

autochtones vivant à proximité de la ville, soit la Première Nation Blood et la Première Nation Peigan.

Financement

Le *Native Friendship Centre* fournit de l'information et prête du personnel qui anime les ateliers. Le service de police de Lethbridge contribue au budget selon les besoins.

Résultats et évaluations

À l'heure actuelle, l'évaluation du programme se fait de façon régulière mais non officielle. Selon le répondant, les agents de police, depuis qu'ils ont suivi cet atelier, exploitent des ressources qui restaient inutilisées auparavant. À mesure que le programme progressera, les participants feront connaître leur point de vue sur la pertinence des sujets présentés.

L'atelier tenu au printemps 1990 a été ouvert aux recrues d'autres services de police de la région de Lethbridge.

Le service de police de Lethbridge a aussi ajouté à sa formation en cours d'emploi des ateliers de sensibilisation au multiculturalisme.

Personne-ressource

Inspecteur D. Lee
Service de police de Lethbridge
444, 5e avenue sud
Lethbridge (Alberta)
T1J 0T5
Tél. : (403) 327-2210
Fax : (403) 328-6999

3.9 Ateliers de sensibilisation à la culture autochtone
Division «F» de la GRC
Regina (Saskatchewan)

Description du service de police et des collectivités

La Division «F» de la GRC assure le maintien de l'ordre dans la province de la Saskatchewan.

Au sein de cette division, 52 détachements fournissent les services de police à environ 137 collectivités autochtones. La population totale de ces collectivités s'élève à environ 36 000 personnes.

Contexte et élaboration

La section des Services de police autochtones de la Division «F» a adopté un programme à l'échelle de la province afin de faire participer un plus grand nombre d'autochtones à l'élaboration d'activités de sensibilisation à leur culture locale. Dans le cadre de ce programme, chaque détachement a la responsabilité d'organiser des ateliers en collaboration avec les collectivités autochtones locales. La Division «F» veille à l'application et à la coordination de ce programme.

Le premier atelier de sensibilisation à la culture autochtone s'est tenu dans la localité de Fort Qu'Appelle, en janvier 1991.

Collaboration des collectivités autochtones

Un des objectifs du programme est d'encourager les collectivités autochtones locales à concevoir et à planifier le contenu d'ateliers de sensibilisation et à fournir des personnes-ressources qui assurent la préparation et la tenue de ces ateliers.

Participants

Dix-huit membres de la GRC ont participé au premier atelier de sensibilisation à la culture autochtone, à Fort Qu'Appelle, en janvier 1991.

D'autres ateliers seront organisés à l'intention du personnel des autres détachements, auxquels participeront également les membres des collectivités autochtones.

Conception et mise en application

Lors du premier atelier, cinq conférenciers représentant les collectivités autochtones locales ont présenté des exposés et répondu aux questions. Les exposés ont traité notamment des sujets suivants :

- la culture et les traditions autochtones,
- les préoccupations des collectivités locales et
- les attentes de la collectivité à l'égard de la police.

De plus, des membres des Services de police autochtones de la Division «F» ont présenté un exposé sur la division et leur plan de travail pour l'année qui vient.

En avril 1991, la Division «F» a parrainé un deuxième atelier. Les organisateurs ont invité un chef spirituel autochtone à diriger une séance de formation de trois jours destinée aux gendarmes et aux recrues de l'École de la Gendarmerie royale, à Regina.

Financement

Chaque détachement de la GRC parrainera les ateliers locaux. Les frais de déplacement et d'hébergement ne devraient pas être très élevés. Les repas des participants pourraient aussi être comptés dans les dépenses.

Résultats et évaluations

Dans le cadre de ce programme de sensibilisation à la culture autochtone, 26 ateliers doivent se tenir dans l'ensemble de la province en 1991-1992. Ces ateliers seront préparés par les détachements, en collaboration avec des personnes-ressources et des conférenciers autochtones. Dans la mesure du possible, les ateliers auront lieu dans les collectivités autochtones.

Personnes-ressources

Gendarme W.J. McNabb, sergent Dave LeBlanc
Division «F» de la GRC
6101, avenue Dewdney
Regina (Saskatchewan)
S4P 3K7
Tél. : (306) 780-6457
Fax : (306) 780-5410

Le détachement de Fort Qu'Appelle a aussi fourni des renseignements sur ce programme.

3.10 Ateliers d'enseignement multiculturel locaux
Détachement de la GRC de Broadview
Broadview (Saskatchewan)

Description du service de police et des collectivités

Le détachement de la GRC de Broadview assure le maintien de l'ordre dans un territoire où vivent quatre Premières Nations. Les Premières Nations Sakimay, Cowessess, Kahkewistahawn et Ochapowace comptent une population totale de 2 000 personnes. Ces collectivités sont accessibles par la route et sont situées à une distance variant de 13 à 24 kilomètres des bureaux du détachement.

Le détachement de Broadview fournit aussi les services de police à trois autres collectivités et localités rurales dont la population totale s'élève à 6 700 personnes.

Le détachement de Broadview compte 16 membres. Quatre des gendarmes sont d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

À la demande du détachement de Broadview, les collectivités autochtones locales ont conçu un atelier d'enseignement multiculturel. L'objectif de cet atelier est de promouvoir la compréhension de la culture autochtone locale, des traités, de la médecine et du gouvernement autonome.

C'est dans la collectivité Cowessess que s'est tenu l'atelier d'une journée, le 27 mars 1990.

Collaboration des collectivités autochtones

L'atelier a été conçu par des représentants des collectivités autochtones locales. Des Aînés et des conférenciers ont déterminé les sujets des exposés et en ont préparé le contenu.

Participants

Tous les 16 membres du détachement de Broadview ont participé à l'atelier, en compagnie de 15 à 20 représentants des collectivités autochtones locales.

Conception et mise en application

Le sous-officier du détachement de Broadview a prononcé une brève allocution d'ouverture, puis les représentants des collectivités autochtones locales ont présenté leurs exposés.

Trois membres de la collectivité Sakimay ont discuté des sujets suivants :

- les services de police des Premières Nations,
- l'histoire et la culture autochtones et
- le gouvernement autochtone autonome.

Les membres de la collectivité Cowessess ont présenté des exposés sur les sujets suivants :

- les services de police des Premières Nations et les Cowessess,
- la médecine indienne et
- le counseling et la prévention en matière de consommation d'alcool et de drogue.

Deux conférenciers de la collectivité Kahkewistahawn ont parlé :

- des traités et
- de l'histoire et de la culture autochtones.

Le chef de la collectivité Ochapowace et un membre de la Première Nation ont présenté les derniers exposés, qui traitaient de l'histoire et de la culture de la collectivité Ochapowace.

Financement

Le détachement de Broadview a financé l'atelier. Le coût comprenait environ 100 $ pour la nourriture et les boissons. Les collectivités ont fourni les locaux gratuitement et les conférenciers et animateurs autochtones ont travaillé bénévolement.

Résultats et évaluations

Le chef et le Conseil de chaque collectivité participante ont exprimé leur satisfaction au détachement. Ils ont aussi souhaité la tenue d'un autre atelier semblable.

Un atelier d'une journée réunissant de cinq à huit détachements aura lieu en juin 1991.

Personne-ressource

Sergent H.H. Esson
Détachement de la GRC de Broadview
C.P. 280
Broadview (Saskatchewan)
Tél. : (306) 696-2437

3.11 Séminaire d'enseignement multiculturel
Académie de police provinciale
Brampton (Ontario)

Description du service de police et de la collectivité

L'Académie de police provinciale, située à Brampton (Ontario), assure la formation en cours d'emploi de tous les membres.

Contexte et élaboration

En 1987, l'Académie de police provinciale a élaboré un séminaire d'enseignement multiculturel dans le but d'améliorer la qualité des services de police que la P.P.O. fournissait aux groupes autochtones. Ce séminaire était destiné aux agents de police nouvellement affectés dans des régions où la population autochtone est relativement nombreuse.

Au début, ce séminaire était offert à l'Académie de police provinciale, à Brampton. En 1989, l'Académie a commencé à tenir les séminaires dans les régions afin de faciliter la participation des collectivités autochtones. En général, deux séminaires sont présentés chaque année dans une collectivité autochtone d'une région de la province.

L'enseignement multiculturel est un objectif prioritaire pour la P.P.O. Par conséquent, même si les considérations d'ordre budgétaire gardent leur importance, le nombre de séminaires offerts chaque année dépend essentiellement des besoins.

Collaboration des collectivités autochtones

La P.P.O. a demandé à plusieurs consultants autochtones de servir de personnes-ressources et de participer à l'élaboration du contenu du séminaire.

La majorité des animateurs réguliers des séminaires sont d'origine autochtone.

Pour chacun des séminaires, la collectivité autochtone est invitée :

- à participer à l'élaboration du contenu et de la structure du séminaire,
- à désigner les membres de la collectivité qui agiront comme animateurs du séminaire et
- à faire participer au séminaire des membres de la collectivité.

Participants

En moyenne, 25 agents de police de la P.P.O. et 10 membres de la collectivité participent aux séminaires. Bien que ces séminaires aient été d'abord conçus pour les agents de police nouvellement mutés dans un détachement de la P.P.O. comptant dans son territoire une

population autochtone assez importante, les autres membres de la P.P.O. sont aussi invités à participer. Le service de la formation de la P.P.O. désigne les détachements qui participeront au séminaire et détermine le nombre de agents de police qui y assisteront, mais ce sont toutefois les chefs de détachement qui les choisissent. Le service de la formation de la P.P.O. invite aussi les agents de police de la P.P.O. membres des Premières Nations et les autochtones de la localité à suivre le séminaire.

Conception et mise en application

Ces séminaires régionaux exigent plusieurs mois de planification. Le coordonnateur de la formation de l'Académie de police provinciale communique avec les collectivités autochtones de la région où doit se tenir chaque séminaire, afin de déterminer :

- quelles sont les collectivités autochtones locales qui désirent présenter le séminaire chez elles. Le répondant a fait remarquer que les collectivités autochtones, au début, hésitaient souvent à présenter le séminaire. Cependant, la confiance s'établit progressivement entre la collectivité autochtone et l'Académie de police provinciale, et l'organisation des séminaires devient plus facile,
- si la collectivité possède les ressources matérielles permettant de tenir le séminaire et
- quels sont les besoins de la collectivité.

Bien que ces séminaires d'une semaine soient préparés selon un modèle préétabli, chacun d'eux est adapté aux besoins particuliers de chaque collectivité autochtone. Ils visent surtout à aider les participants à comprendre leur propre culture, ce qui leur permet ensuite de mieux comprendre les autres cultures.

Les séminaires abordent une variété de sujets :

- le dysfonctionnement culturel,
- les peuples autochtones et la loi,
- la police communautaire,
- les droits des autochtones et les traités,
- l'alcoolisme dans la collectivité autochtone, ses causes et ses solutions et
- la spiritualité.

Les séminaires sont animés par des instructeurs de l'Académie de police provinciale, en collaboration avec un groupe d'instructeurs autochtones.

Chaque séminaire comprend une table ronde avec des membres des collectivités autochtones locales qui ont des points de vue particuliers sur diverses questions intéressant leur collectivité. Ces tables rondes constituent l'un des éléments les plus enrichissants de ces séminaires.

Financement

L'Académie de police provinciale assure la coordination de ce programme et le ministère du Solliciteur général de l'Ontario en assure le financement. Chacun de ces séminaires coûte environ 17 000 $. Cette somme comprend l'hébergement et les repas des participants ainsi que la location des locaux.

Résultats et évaluations

Jusqu'à présent, des séminaires régionaux ont eu lieu dans les localités de Fort William (détachement de la P.P.O. de Thunder Bay) et de Rat Portage (détachement de la P.P.O. de Kenora).

Une évaluation a lieu à la fin de chaque séminaire. Les coordonnateurs de l'Académie de police provinciale rencontrent officieusement les instructeurs afin de recueillir leurs commentaires sur le séminaire. Des entretiens ont lieu également avec le personnel de la P.P.O. et les membres de la collectivité autochtone. Ces deux groupes de participants ont montré des réactions positives à la suite des séminaires.

Les séminaires permettent d'atteindre les résultats suivants :

- une meilleure compréhension entre les agents de police non autochtones et les agents de police autochtones et
- une meilleure communication entre la police et la collectivité autochtone.

Personne-ressource

Sergent Garry Crabtree
Académie de police provinciale
C.P. 226
Brampton (Ontario)
L6V 2L1
Tél. : (416) 459-4193
Fax : (416) 324-3688

3.12 Cours de sensibilisation aux réalités autochtones
Sûreté du Québec
Montréal (Québec)

Description du service de police et des collectivités

La Sûreté du Québec assure le maintien de l'ordre dans la province de Québec. Il y a 54 Premières Nations dans la province.

Contexte et élaboration

Au début des années 1980, la Sûreté du Québec a élaboré un cours de sensibilisation à la culture autochtone offert en cours d'emploi à tout le personnel qui vient en contact avec des membres de la collectivité autochtone. Le cours a été temporairement suspendu en 1986, mais il est offert de nouveau en raison de la demande.

Collaboration de la collectivité autochtone

La Sûreté du Québec a mené des consultations avec les collectivités autochtones à l'époque où le cours a été élaboré. Actuellement, deux bénévoles autochtones sont du nombre des instructeurs qui donnent le cours.

Participants

En janvier 1991, 2 771 agents de police avaient suivi le cours. Seul le personnel de la Sûreté du Québec est admis à ce cours.

Conception et mise en application

Chaque cours se compose d'une séance de formation de deux jours. Ces séances sont dirigées par un agent de police assisté d'un anthropologue et de deux personnes-ressources autochtones. Au terme de la séance de formation, les agents de police qui ont suivi le cours participent à une rencontre avec les membres d'une collectivité autochtone locale.

Financement

Le Service des relations communautaires de la Sûreté du Québec offre ce cours au personnel dans le cadre de la formation en cours d'emploi.

Résultats et évaluations

Après avoir suivi ce cours, les agents de police disent qu'ils sont davantage sensibilisés à la culture autochtone et qu'ils n'ont plus les mêmes idées en ce qui concerne les revendications territoriales des autochtones.

Dans une proportion de 80 %, les participants jugent le cours très utile. Seulement 10 % sont d'avis contraire. En général, les agents de police qui ont suivi le cours jugent que leur attitude à l'égard des questions autochtones s'est améliorée.

Personne-ressource

Lieutenant Jacques Letendre
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec)
H2L 4K7
Tél. : (514) 598-4644
Fax : (514) 598-4833

4. COURS DE SENSIBILISATION À LA CULTURE AUTOCHTONE OFFERTS DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME GÉNÉRAL D'ENSEIGNEMENT MULTICULTUREL

4.1 Programme d'enseignement multiculturel
Service de police de Vancouver
Vancouver (Colombie-Britannique)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Vancouver assure le maintien de l'ordre dans la ville de Vancouver. La population totale de la ville est d'environ 500 000 personnes. Plus de 10 000 personnes sont d'origine autochtone.

Contexte et élaboration

En juin 1982, à la suite du colloque sur la loi et les relations interraciales (présenté par le secrétariat d'État (Multiculturalisme), à Vancouver, en avril 1982), le service de police de Vancouver a adopté les recommandations d'une firme de consultants indépendante et a annoncé, en 1983, la création d'un programme pilote visant à l'amélioration des rapports entre la police et la collectivité. À la même époque, le service de police d'Ottawa a mis sur pied un programme similaire.

Le colloque de Vancouver avait dégagé la nécessité de sensibiliser le personnel du système de justice pénale au multiculturalisme et au caractère multiracial du Canada. Les firmes de consultants International Briefing Associates et Don Winterton Inc. avaient recommandé que les agents de police et les membres de la collectivité tiennent des rencontres dans un cadre positif et interactif dans le but d'améliorer la communication et la compréhension mutuelle. En réponse à cette recommandation, le service de police de Vancouver a créé un programme pilote en 1984.

Ce programme ayant remporté un grand succès, le service de police de Vancouver a ensuite créé un programme d'enseignement multiculturel qui a pris fin en 1990, lorsque tous les membres du service de police l'ont eu suivi.[2]

Collaboration de la collectivité autochtone

Des animateurs d'origine autochtone avaient la responsabilité de présenter un volet du programme axé sur la culture autochtone et dont ils avaient déterminé le contenu.

---

2. Les renseignements contenus dans la présente description sont tirés d'un bulletin d'information destiné aux agents de police et aux membres de la collectivité, «Police Intercultural Education Workshop: Some Questions and Answers», remis par le service de police de Vancouver en même temps que le questionnaire.

Participants

L'atelier pilote d'une durée de deux jours réunissait 25 agents de police et membres civils du service de police de Vancouver ainsi que 12 personnes représentant surtout les minorités visibles de la ville. L'évaluation de la séance pilote ayant été positive, le chef de police a demandé que le programme soit offert à tout le personnel du service de police, y compris les membres civils.

En janvier 1990, les 1 050 agents de police et membres civils, soit la totalité du personnel, avaient suivi le programme d'enseignement multiculturel, de même que 450 membres de la collectivité.

Conception et mise en application

Le programme d'enseignement multiculturel faisait appel à une méthode interactive.[3]

Dans le cadre du programme, les participants ont eu l'occasion d'approfondir les sujets suivants :

- le rôle et les responsabilités de la police et de la collectivité,
- la communication multiculturelle et
- des renseignements pratiques sur certains groupes culturels.

Des animateurs de la collectivité ont présenté des exposés individuels sur :

- la culture amérindienne,
- la culture indo-canadienne et
- la culture sino-canadienne.

Le programme a donné aux agents de police l'occasion de mieux comprendre les différences culturelles, ce qui a facilité les interactions personnelles dans leur vie de tous les jours.

Le programme a aussi permis aux membres de la collectivité de mieux comprendre la police et son travail et de transmettre les connaissances acquises aux autres membres de la collectivité et au personnel des organismes communautaires.

Tous les participants ont ainsi eu l'occasion de se rencontrer en petits groupes, de discuter et d'échanger leurs idées et leurs opinions.

Comme ce programme était une entreprise conjointe du service de police de Vancouver et du *Committee for Racial Justice* de l'Association canadienne des chefs de police, le bureau des

---

3. Une description détaillée du programme (offert à Vancouver et à Ottawa) est donnée dans la publication suivante : M. Miner, *Police Intercultural Training Manual*, Association canadienne des chefs de police, Ottawa, 1986.

relations communautaires du service de police de Vancouver a coordonné la participation de la police tandis que celle de la collectivité relevait du *Committee for Racial Justice*.

Financement

Le programme d'enseignement multiculturel a coûté 124 000 $. Le service de police de Vancouver et l'Association canadienne des chefs de police (le secrétariat d'État (Multiculturalisme)) ont partagé le coût de ce programme.

Résultats et évaluations

Le programme a pris fin en janvier 1990, tous les membres du service de police l'ayant suivi. La formation qu'il offrait est maintenant donnée par le *Justice Institute of British Columbia* et elle s'adresse aux recrues.

Bien que le programme d'enseignement multiculturel ait pris fin, les sujets qu'il abordait continueront d'être présentés au personnel du service de police dans le cadre de la formation en cours d'emploi. Ainsi, le *British Columbia Human Rights Council* a conçu récemment un cours sur les droits de la personne à l'intention du service de police de Vancouver. Ce cours, qui sera intégré au programme de formation en cours d'emploi, permettra aux agents de police de mieux connaître les droits de la personne et les lois qui s'y rapportent. Le cours illustre des situations dans lesquelles les agents de police peuvent se trouver et présente des cas de jurisprudence. Il comprend aussi un enregistrement vidéo.

Personne-ressource

Inspecteur E. Grandia
Service de police de Vancouver
312, rue Main
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6A 2T2
Tél. : (604) 665-5060
Fax : (604) 665-5078

4.2 Éducation multiculturelle
Chief Crowfoot Training Academy
Service de police de Calgary
Calgary (Alberta)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Calgary assure le maintien de l'ordre dans la ville de Calgary. La population totale de cette ville est de 630 000 personnes et la population autochtone est de quelque 15 000 personnes.

Contexte et élaboration

La Chief Crowfoot Training Academy du service de police de Calgary a créé un programme d'éducation multiculturelle en 1983 afin de renseigner davantage les membres du service sur les autochtones, les métis, les immigrants, les réfugiés et les minorités visibles qui font partie de la population. La formation s'échelonne sur trois niveaux : recrue, niveau I et niveau II. Les membres du service de police suivent successivement les cours de ces trois niveaux.

Le programme a fait appel à diverses méthodes d'enseignement. En 1985, une version modifiée du modèle interactif des services de police de Vancouver et d'Ottawa a été appliquée dans les cours du niveau II. Ce modèle modifié a été étendu au niveau I en 1988.

Les cours destinés aux recrues sont donnés par l'école de police provinciale. Le coordonnateur de l'éducation multiculturelle du service de police de Calgary donne les cours des niveaux I et II, avec l'aide de quelques membres de l'unité de liaison culturelle.

En plus de l'éducation multiculturelle qu'elle offre, la Chief Crowfoot Training Academy produit une publication intitulée *The Canadian: (Network of Police Multicultural Liaison, Recruitment and Training Officers)*, dont le contenu porte sur la liaison multiculturelle, le recrutement et la formation. Elle présente aussi les nouvelles initiatives adoptées dans ce domaine par les services de police, les écoles de police et les divers organismes responsables de l'application de la loi.

Collaboration des collectivités autochtones

Le service de police de Calgary offre les cours des niveaux I et II en collaboration avec plusieurs organismes autochtones. Le service de police de la Nation Siksika fournit des instructeurs et organise des visites à l'intention des participants. Les membres de la *Calgary Native Friendship Society* et divers consultants autochtones agissent aussi comme instructeurs. Le service de police de la Nation Sarcee participe également au programme.

Participants

Toutes les recrues fréquentant l'école de police provinciale doivent suivre la formation du niveau «recrue».

Tous les agents de police assermentés (quel que soit leur grade) et les civils du service de police de Calgary doivent suivre les cours du niveau I. Les participants doivent d'abord recevoir la formation de recrue et effectuer un stage avant de suivre les cours. De cette manière, les agents de police inscrits au cours auront préalablement acquis une certaine expérience pratique du métier.

Les cours du niveau II sont facultatifs. Ils sont offerts aux membres du service de police de Calgary ainsi qu'au personnel des autres services de police de la région (y compris les services de police des Premières Nations). Les participants doivent avoir suivi les cours du niveau I pour être admis au niveau II.

Il existe actuellement une liste d'attente pour les deux cours.

Conception et mise en application

Niveau recrue

À l'école de police provinciale, trois méthodes servent à inculquer aux recrues une éducation multiculturelle :

- un cours sur la théorie des communications multiculturelles (quatre heures),
- un exercice de communication multiculturelle auquel participent également les élèves d'une classe d'anglais, langue seconde et
- des visites dans des collectivités ou dans une localité.

Durant l'exercice de communication multiculturelle, les recrues interrogent les élèves, qui ont préalablement assisté en classe à la présentation d'un enregistrement vidéo du type «Info-Crime». Ce genre de formation est profitable aussi bien pour les recrues que pour les élèves; en effet, les recrues ont ainsi l'occasion de mettre en pratique les notions théoriques apprises durant le cours, tandis que les élèves du cours d'anglais langue seconde sont mis en contact avec des agents de police et avec leurs méthodes d'interrogation dans un cadre rassurant et non traumatisant.

Plusieurs professeurs d'anglais et instructeurs de l'école de police coordonnent ensemble l'exercice de communication multiculturelle. Environ 24 recrues participent à chacun de ces exercices. Le chef de police assiste également aux exercices, qui sont souvent couverts par les médias.

Niveau I

Deux membres du personnel d'origine autochtone ainsi qu'un agent de police de l'unité de liaison culturelle et un membre de la collectivité collaborent à la présentation du cours de niveau I, d'une durée de trois jours. Des agents de police de l'unité de l'éducation multiculturelle prêtent leur concours en désignant les quartiers de la ville qui présentent des problèmes et les collectivités qui ont besoin d'être aidées. Ces agents de police décrivent également le contexte historique qui caractérise les quartiers cibles. Des représentants de la collectivité sont aussi invités, dans le cadre de ce programme, à venir s'entretenir de leur culture avec les participants.

Niveau II

La formation du niveau II repose sur le modèle interactif utilisé par les services de police de Vancouver et d'Ottawa. Trois membres de la collectivité animent le cours et présentent la matière à tour de rôle. Les membres de la direction de la formation du service de police de Calgary participent à la préparation du cours.

Au nombre des participants, on compte 17 agents de police, 10 membres de la collectivité représentant divers groupes culturels et trois autres représentants de la collectivité.

Six agents responsables de l'unité de liaison culturelle sont en contact avec les membres de divers groupes culturels de la ville de Calgary et invitent des représentants de chaque collectivité à participer aux séances de formation.

Les membres de la collectivité touchent un montant d'argent pour les dépenses engagées en raison de leur participation au cours (frais de déplacement, gardiennes d'enfants, etc.). L'Immigrant Women's Cooperative fournit les repas aux participants.

Sur le plan des relations entre la police et la collectivité autochtone, le programme donne aux agents de police l'occasion :

- de connaître d'autres cultures,
- de discuter de questions relatives au maintien de l'ordre avec des membres de la collectivité autochtone,
- de se familiariser avec la dynamique de la collectivité autochtone et
- d'établir des contacts avec la collectivité autochtone.

Financement

Le service de police de Calgary finance les niveaux I et II du programme d'éducation multiculturelle. Les coûts du niveau I sont d'environ 600 $ par année et ceux du niveau II varient de 5 000 $ à 6 000 $ par année.

Résultats et évaluations

Les participants remettent une évaluation écrite et participent à une discussion de groupe à la fin de chaque cours.

Un questionnaire d'évaluation a été conçu à l'intention des citoyens qui participent au cours.

Le secrétariat d'État a fait effectuer une évaluation du programme de niveau II par les citoyens, dans le cadre d'une analyse menée à l'échelle nationale. Cette évaluation s'est avérée très favorable.

Personne-ressource

Agent Glynn Davis
Chief Crowfoot Training Academy
Service de police de Calgary
Coordonnateur de l'éducation multiculturelle
2634, 12e avenue nord-ouest
Calgary (Alberta)
T2N 1K6
Tél. : (403) 282-8374
Fax : (403) 282-0827

4.3 Cours de sensibilisation aux autres cultures
Service de police de Regina
Regina (Saskatchewan)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Regina assure le maintien de l'ordre dans la ville de Regina. La population totale de Regina est d'environ 170 000 personnes et la population autochtone varie entre 8 000 et 9 000 personnes (5 %).

Les agents de police d'origine autochtone représentent actuellement 3,5 % de l'effectif du service de police de Regina. Des démarches sont en cours afin de recruter d'autres agents de police autochtones.

Contexte et élaboration

Le service de police de Regina a créé un cours de sensibilisation aux autres cultures en 1985. Ce cours est offert aux 350 membres du service de police, y compris le personnel régulier et le personnel civil.

La formation donnée par le service de police est axée sur les besoins locaux et permet aux agents de police d'acquérir des connaissances pratiques. Les répondants ont indiqué que l'enseignement multiculturel, qui porte en général sur le racisme, les préjugés, les stéréotypes et diverses autres questions, se donnait au collège provincial de la police et qu'il était offert aux recrues de même qu'aux officiers supérieurs.

La structure du cours est actuellement en voie de révision. À l'origine, le cours était conçu selon le modèle interactif utilisé par le service de police de Vancouver et celui d'Ottawa, mais le service de la formation avait de la difficulté à retenir la participation de membres compétents de la collectivité pouvant consacrer une partie de leur temps à cette activité. Pour cette raison, le service de police ne pouvait offrir le cours qu'à quelques reprises seulement chaque année et seul un petit nombre de agents de police avaient la chance de le suivre.

Un nouveau programme est donc à l'étude.

Collaboration de la collectivité autochtone

Des consultants autochtones collaborent à la conception et à la préparation du nouveau programme.

Participants

Tous les membres du service de police de Regina doivent obligatoirement suivre ce programme.

Conception et mise en application

Le nouveau programme offrira aux agents de police une formation pratique et leur fournira l'occasion d'établir des contacts avec les membres de la collectivité.

La participation et l'engagement profond de la collectivité sont des aspects importants de ce programme. En effet, même si c'est le service de police qui élabore le programme, ce sera des animateurs et des représentants de la collectivité qui l'appliqueront.

Afin d'accroître le nombre de participants qui recevront la formation, le nouveau programme se donnera en deux jours plutôt qu'en trois jours comme dans sa version initiale.

Un responsable du ministère de l'Emploi et de l'Immigration présentera un exposé sur les sujets suivants :

- la nécessité de l'enseignement multiculturel,
- les tendances de l'immigration à Regina,
- la composition ethnoculturelle présente et future de la collectivité et
- les incidences de la nouvelle *Loi sur le multiculturalisme canadien* et ses conséquences pour les services de police.

Les représentants de la collectivité aborderont les sujets suivants :

- les cultures noires dans la ville de Regina (par des membres de la Black Women's Coalition),
- les services de police dans les pays de l'Amérique du Sud et la crainte qu'inspirent les agents de police (par des représentants de la collectivité sud-américaine),
- les traditions et les préoccupations des groupes d'autochtones et de métis (par des représentants des collectivités autochtones et métisses),
- les caractéristiques culturelles et les stéréotypes socio-économiques, plus particulièrement dans le cas des peuples autochtones et
- les conséquences des écoles de missionnaires et leurs répercussions sur le mode de vie des autochtones en milieu urbain.

Les représentants de divers organismes présenteront de l'information sur les points suivants :

- l'utilité des services des organismes dans le travail de la police et
- comment la police peut exploiter les services des organismes dans ses enquêtes (avec exemples à l'appui).

Financement

L'*Open Door Society*, un organisme de Regina qui vient en aide aux réfugiés, a versé un montant de 12 000 $ pour l'élaboration et la mise en application du programme de sensibilisation aux autres cultures.

Résultats et évaluations

Aucune évaluation à long terme de ce programme n'a encore été effectuée. Cependant, chacun des cours fait l'objet d'une évaluation de la part des participants et le service de police de Regina considère que le programme répond aux attentes.

Personnes-ressources

E. Reimer, chef de police, agent R. Mitchell
Service de police de Regina
1717, rue Osler
Regina (Saskatchewan)
S4P 3W3
Tél. : (306) 777-9733
Fax : (306) 757-5461

4.4 Séminaire d'enseignement multiculturel
Service de police de Brandon
Brandon (Manitoba)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police de Brandon assure le maintien de l'ordre dans la ville de Brandon. La population de Brandon s'élève à 40 000 personnes, dont environ 2 200 sont d'origine autochtone.

Le service de police de Brandon compte 72 membres.

Contexte et élaboration

Le service de police de Brandon a créé un séminaire d'enseignement multiculturel dans le but de sensibiliser ses agents de police et son personnel (autochtone et non autochtone) à certaines questions découlant d'une nouvelle vision du Canada. Le séminaire doit également développer chez le personnel des aptitudes lui permettant de travailler plus efficacement avec les membres de la collectivité autochtone et des diverses collectivités ethnoculturelles qui composent un milieu multiculturel.

À la demande du service de police, le Dr Neil McDonald, de la firme Cross-Cultural Consulting, Inc., a préparé un cours intitulé «The New Canadian Workplace: Employment Equity: Challenge and Opportunity».

Collaboration de la collectivité autochtone

On ignore dans quelle mesure le consultant a fait appel à la collaboration de la collectivité autochtone.

Participants

Le service de police de Brandon a présenté les séminaires d'enseignement multiculturel à Brandon, les 13 et 14 septembre ainsi que les 17 et 18 septembre 1990. Ces séminaires ont attiré 101 participants au total. Parmi ces derniers, on comptait des membres du service de police de Brandon, du Conseil tribal Dakota Ojibway, de la Commission de police du Manitoba et de divers organismes gouvernementaux.

Conception et mise en application

Les deux séminaires ont été dirigés par des animateurs de la firme Cross-Cultural Consulting, Inc.

Première journée

Les exposés et les discussions ont porté sur les points suivants :

- les objectifs du cours,
- le passé des minorités au Canada,
- l'avenir des minorités au Canada,
- l'équité en matière d'emploi : son principe et sa nécessité et
- les questions de gestion : le principe du mérite, les quotas et les objectifs, les entrevues, l'embauche, le recrutement et l'emploi.

Les participants ont également assisté à la présentation du film intitulé «The Way of the Willow».

Deuxième journée

Au moyen d'études de cas, les animateurs ont provoqué des discussions sur les diverses cultures qui se côtoient au Canada. Les discussions ont porté plus particulièrement sur les sujets suivants :

Les autochtones du Canada

- l'histoire des autochtones du Canada et leur situation contemporaine et
- la culture, les valeurs, les communications interculturelles et les solutions à certains problèmes (avec des considérations pratiques à l'intention des gestionnaires).

Les minorités visibles du Canada

- les groupes ethniques établis dans la région de Brandon, notamment les Sikhs, les Chinois, les Noirs et les Vietnamiens et
- la culture, les valeurs, les communications interculturelles et les solutions à certains problèmes (avec des considérations pratiques à l'intention des gestionnaires).

Financement

Le service de police de Brandon et le secrétariat d'État (Multiculturalisme) ont assumé à parts égales le coût du programme. Chaque séminaire a coûté 1 500 $.

Résultats et évaluations

À la suite de ces séminaires, les agents de police non autochtones du service de police de Brandon ont exprimé le désir de mieux connaître les collectivités autochtones. En décembre 1990, le service de police de Brandon et celui du Conseil tribal Dakota Ojibway ont donc conclu une entente prévoyant des échanges de agents de police afin de promouvoir la compréhension entre les membres du service de police de Brandon et la collectivité autochtone.

Personnes-ressources

R.B. Scott, chef de police adjoint
Service de police de Brandon
C.P. 787
Brandon (Manitoba)
R7A 5Z8
Tél. : (204) 725-2345
Fax : (204) 726-1323

Monsieur Neil McDonald
Cross-Cultural Consulting, Inc.
131 Provencher
Winnipeg (Manitoba)
R2H 0G2

4.5 Séminaire sur le multiculturalisme : Cours d'éducation interculturelle policière et communautaire
Service de police d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

Description du service de police et de la collectivité

Le service de police d'Ottawa assure le maintien de l'ordre dans la ville d'Ottawa, dont la population s'élève à 350 000 personnes. Selon le recensement de 1986, les autochtones représentent 0,75 % de la population totale de la ville.

Le service de police d'Ottawa compte 612 membres. Sept agents de police sont d'origine autochtone, ce qui représente 1,1 % de l'effectif.

Contexte et élaboration

Le service de police d'Ottawa a élaboré le programme d'enseignement multiculturel à la suite du colloque sur le droit et les relations interraciales, qui était organisé par le secrétariat d'État (Multiculturalisme) et qui s'est tenu à Vancouver, en avril 1982.

Ce colloque avait fait ressortir la nécessité de sensibiliser le personnel et les professionnels du système de justice pénale à la diversité multiculturelle et multiraciale qui caractérise le Canada. En réponse à ce besoin, les firmes International Briefing Associates et Don Winterton Inc. ont recommandé que les agents de police et les membres de la collectivité se réunissent dans un environnement positif favorisant la communication et la compréhension. À la suite de cette recommandation, le service de police d'Ottawa a annoncé la création d'un programme pilote, en juin 1983.[4]

Compte tenu du succès remporté par son programme pilote, le service de police d'Ottawa a pris la décision d'offrir cette formation à tous ses agents de police.

Collaboration de la collectivité autochtone

Dans chaque séminaire, un animateur autochtone vient présenter un exposé sur des questions intéressant les autochtones et traite de l'histoire et des préoccupations des collectivités autochtones.

---

4. La description de ce cours d'éducation interculturelle est tirée de la brochure *Police Intercultural Education Workshop*, un recueil de notes destiné aux agents de police et aux membres de la collectivité que le service de police de Vancouver a joint au questionnaire de l'enquête.

Participants

Chaque séminaire réunit 14 agents de police et 14 représentants des collectivités autochtones et des minorités visibles. Le répondant note cependant qu'il est difficile, à l'heure actuelle, de faire participer les membres de la collectivité autochtone. En revanche, tous les membres du service de police d'Ottawa sont obligés de participer au séminaire.

Les représentants de la collectivité reçoivent un montant forfaitaire pour payer les dépenses découlant de leur participation au séminaire.

Conception et mise en application

L'objectif du séminaire est d'améliorer la communication et la compréhension entre les agents de police et les membres de la collectivité.

Chaque séminaire, d'une durée de trois jours, est dirigé par un coordonnateur de programme du service de police d'Ottawa, en collaboration avec un animateur représentant la collectivité et trois autres bénévoles. Habituellement, les séminaires commencent le jeudi et se terminent le samedi. Ils ont lieu dans les locaux de la Direction générale du service de police d'Ottawa, et les organisateurs s'efforcent de créer une atmosphère et un rythme détendus. Ainsi, tous les participants prennent le déjeuner ensemble durant les trois jours que dure le séminaire.

Le chef de police ou son représentant inaugure le séminaire en souhaitant la bienvenue aux participants et présente ensuite les animateurs délégués par la collectivité et par le service de police.

Première journée

Les agents de police et les membres de la collectivité forment d'abord deux groupes distincts où ils exposent leurs préoccupations à l'égard de l'autre groupe et ce qu'ils attendent du séminaire. Ils se réunissent ensuite pour échanger les résultats de leurs discussions. Tous les participants s'identifient et décrivent le milieu ethnoculturel auquel ils appartiennent.

Les exposés et les exercices comprennent :

- un historique du cours (par un animateur du service de police),
- les objectifs du cours et les moyens de les atteindre (par un animateur du service de police),
- la composition ethnique de la population canadienne (par un animateur de la collectivité) et
- un exercice sur l'enseignement multiculturel.

D'autres activités sont aussi prévues, notamment :

- la présentation d'un enregistrement vidéo de Charlie Hill, un comédien autochtone nord-américain qui décrit les problèmes des autochtones sur le ton de l'humour,
- une discussion en groupe sur cet enregistrement et
- une visite facultative du poste de police.

Deuxième journée

Les participants se penchent sur les sujets suivants :

- les objectifs du cours,
- les points discutés lors de la séance précédente et
- la définition de la discrimination, d'un préjugé, d'un stéréotype, de la discrimination systémique et de la discrimination institutionnelle.

Le programme de la journée comprend aussi d'autres exposés et exercices :

- la politique d'embauche du service de police (par un agent de recrutement),
- l'histoire de la police au Canada (par un animateur du service de police),
- l'article de la *Loi sur la police* relatif aux normes professionnelles (par un animateur du service de police),
- la sous-culture policière (par un animateur du service de police),
- la communication non verbale (par un animateur de la collectivité) et
- un exercice sur les différences culturelles dans les schémas de communication.

Troisième journée

- Un exercice sur la culture et les relations interpersonnelles,
- les questions autochtones (par un animateur autochtone) et
- les croyances religieuses dans le contexte canadien (groupe d'experts et discussion).

Le groupe d'experts est constitué de trois à cinq représentants de divers groupements locaux et organisations religieuses. Chacun discute de sa foi et décrit les bienfaits qu'il en retire et les difficultés que pose le contexte canadien. Le groupe répond ensuite aux questions de l'assistance.

À la fin de chaque séminaire, les participants effectuent une évaluation officieuse du séminaire par le biais d'une discussion en groupe. Cette discussion est dirigée par un animateur qui n'a participé à aucune séance de travail (les autres animateurs n'assistent pas à cette discussion).

Le séminaire se termine par la remise d'un certificat à chaque participant et par une photo de groupe.

Financement

Le service de police d'Ottawa organise six séminaires par année. Chaque séminaire coûte 3 000 $. Cette somme comprend les honoraires des représentants de la collectivité et des animateurs ainsi que les repas de tous les participants.

Résultats et évaluations

Aucune évaluation officielle du séminaire n'a suivi l'évaluation initiale du cours pilote, en 1984. Les participants effectuent toutefois une évaluation officieuse de chaque séminaire. Les responsables du service de police d'Ottawa affirment que le cours atteint ses objectifs.

On prévoit que tous les membres du service de police d'Ottawa auront suivi le cours en 1992. Des discussions portant sur un nouveau programme de formation sont amorcées.

Personne-ressource

Sergent Terry Friday
Service de police d'Ottawa
474, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K2P 2J6
Tél. : (613) 236-0311
Fax : (613) 236-7351

4.6 Cours d'enseignement multiculturel
Division «H» de la GRC
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Description du service de police et de la collectivité

La Division «H» de la GRC assure le maintien de l'ordre dans la province de la Nouvelle-Écosse. Environ 15 détachements fournissent les services de police aux collectivités autochtones de cette province.

Contexte et élaboration

En réponse aux recommandations formulées dans le cadre de deux ateliers tenus en 1989, le *Native Cultural Workshop* et le *Black Cultural Workshop*, ainsi qu'aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur la poursuite intentée contre Donald Marshall, la Division «H» de la GRC a préparé ce cours d'enseignement multiculturel en 1990. Le cours porte plus particulièrement sur la culture micmaque et la culture noire, en Nouvelle-Écosse.

Le cours pilote a eu lieu à Halifax, du 15 au 19 octobre 1990.

Collaboration de la collectivité autochtone

La collectivité autochtone a collaboré à la préparation de ce cours par l'intermédiaire du *Native Cultural Workshop*, qui s'est tenu du 21 au 23 juin 1989 et auquel ont participé neuf représentants des groupes autochtones de la Nouvelle-Écosse.

Durant la planification et la mise en application de ce cours, la Division «H» a consulté très fréquemment M. Noël Knockwood, conseiller spirituel du Grand conseil de la Nation Micmac, ainsi que le personnel du Micmac Learning Centre.

Participants

La Division «H» a choisi comme participants au cours pilote des gendarmes non autochtones appartenant à des détachements qui desservent des collectivités autochtones ou des collectivités qui comptent une forte proportion de Noirs. Vingt-quatre gendarmes non autochtones ont assisté au premier cours.

Conception et mise en application

Le contenu du cours s'inspire de la norme de formation du Cours d'initiation interculturelle de la GRC, mais tient compte aussi du caractère distinct des cultures autochtone et noire de la Nouvelle-Écosse.

La Section de la formation de la Division «H» a remis aux participants les documents suivants :

- des documents et des brochures produits par l'*Union of Nova Scotia Indians* et par la *Confederation of Mainland Micmacs* et
- des copies du traité de 1732, de la Proclamation royale et de la *Loi sur les Indiens*.

Financement

La Division «H» de la GRC organise et parraine ce cours.

Résultats et évaluations

La Division «H» a recueilli d'excellentes réactions à la suite du cours pilote. Le cours doit se répéter deux fois par année.

Personne-ressource

Sergent John G. Cody
Division «H» de la GRC
3139, rue Oxford
C.P. 2286
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3E1
Tél. : (902) 426-9980
Fax : (902) 426-8845

5. RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Cours d'enseignement multiculturel offerts par les divisions de la GRC

Division «E» (Colombie-Britannique)

Les répondants dont les noms suivent ont mentionné les cours de sensibilisation multiculturelle offerts par la Division «E» de la GRC, Colombie-Britannique :

Inspecteur L.J. Baker
GRC de Prince Rupert
100, 6e avenue ouest
Prince Rupert (Colombie-Britannique)
Tél.: (604) 624-2136
Fax : (604) 627-3031

Sergent R.E. Johnston
Détachement de la GRC de Sooke
C.P. 40
Sooke (Colombie-Britannique)
V0S 1N0
Tél.: (604) 642-5241

Gendarme S.J. Belleau
Conseil tribal Caribou
Détachement de la GRC de Chase
C.P. 960
226, avenue Shuswap
Chase (Colombie-Britannique)
V0E 1M0
Tél.: (604) 679-3221

Division «G» (Territoires du Nord-Ouest)

Le répondant dont le nom suit a mentionné les cours de sensibilisation multiculturelle offerts par la Division «G» de la GRC, Territoires du Nord-Ouest :

Gendarme Brian Edmondson
Poste restante
Fort Good Hope (Territoires du Nord-Ouest)
X0E 0H0
Tél.: (403) 598-2411
Fax : (403) 598-2920

Division «F» (Saskatchewan)

Les répondants dont les noms suivent ont mentionné le programme de sensibilisation à la culture autochtone offert par la Division «F» de la GRC, Saskatchewan :

Sous-officier responsable
Détachement de la GRC d'Assiniboia
C.P. 1358
Assiniboia (Saskatchewan)
S0H 0B0
Tél.: (306) 642-5922

Sous-officier responsable
Détachement de la GRC de Kamsack
C.P. 369
Kamsack (Saskatchewan)
S0A 1S0
Tél.: (306) 542-2555

Sergent d'état-major D.J.F. Botterill
GRC de Fort Qu'Appelle
C.P. 910
Fort Qu'Appelle (Saskatchewan)
S0G 1S0
Tél.: (306) 332-5641

Division «H» (Nouvelle-Écosse)

Le répondant dont le nom suit a mentionné le cours d'enseignement multiculturel offert par la Division «H» de la GRC, Nouvelle-Écosse :

Gendarme J.A. Serge Poirier
Détachement de la GRC de Yarmouth
703, rue Main
Yarmouth (Nouvelle-Écosse)
B5A 1K7
Tél.: (902) 742-9111

Division «B» (Terre-Neuve)

La Division «B» offre à ses membres nouvellement mutés dans des localités autochtones du Nord des séminaires de sensibilisation à la culture autochtone qui n'ont toutefois pas été décrits dans la présente partie. Les deux derniers séminaires ont eu lieu à Happy Valley-Goose Bay. De plus, la Division «B» offre un cours d'orientation à ses membres, ainsi qu'à leur famille, qui désirent être mutés dans des localités éloignées de Terre-Neuve et du Labrador. La division prépare actuellement un enregistrement vidéo qui sera utilisé dans ce cours d'orientation. Pour obtenir plus de renseignements, on peut s'adresser aux personnes suivantes :

Caporal Frank Skidmore
Division «B» de la GRC
C.P. 9700
Succursale postale B
St. John's (Terre-Neuve)
A1A 3T5
Tél.: (709) 772-2571
Fax : (709) 772-2992

Gendarme Dave M. Martin
Détachement de la GRC de Happy Valley/
Goose Bay
C.P. 3005
Succursale postale B
Happy Valley (Labrador)
A0P 1E0
Tél.: (709) 896-3383

5.2 Séminaire d'enseignement multiculturel de la P.P.O.

Les répondants dont les noms suivent ont mentionné le séminaire d'enseignement multiculturel offert par l'Académie de police provinciale :

Sergent L. Hudsons
Détachement de la P.P.O. d'Armstong
C.P. 10
Armstong (Ontario)
P0T 1A0
Tél.: (807) 583-2394
Fax : (807) 583-2285

Sergent S.L. McFadden
Détachement de la P.P.O. d'Orillia
C.P. 206
Orillia (Ontario)
L3V 6J3
Tél.: (705) 326-3536

Sergent d'état-major R.B. Martin
Détachement de la P.P.O. de Chapleau
Chemin Mill, C.P. 250
Chapleau (Ontario)
P0M 1K0
Tél.: (705) 864-1715

Sergent d'état-major Andy Millar
Détachement de la P.P.O. de Minaki
C.P. 1
Minaki (Ontario)
P0X 1J0
Tél.: (807) 224-3341

5.3 Enseignement multiculturel offert par des écoles de police provinciales et nationales

Atlantic Police College

Le répondant dont le nom suit a indiqué qu'un cours d'enseignement multiculturel était en préparation à l'Atlantic Police College :

Sergent William Joyce
Sergent en charge du personnel et
de la formation
Service de police de Dartmouth
C.P. 817
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 3Z3
Tél.: (902) 464-2577
Fax : (902) 464-2911

Collège canadien de police

Le répondant dont le nom suit a mentionné un cours d'enseignement multiculturel que le Collège canadien de police offre aux instructeurs :

Sergent William Joyce
Sergent en charge du personnel et
de la formation
Service de police de Dartmouth
C.P. 817
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2Y 3Z3
Tél.: (902) 464-2577
Fax : (902) 464-2911

5.4 Échange d'information culturelle

Les répondants dont les noms suivent ont fourni des renseignements sur des programmes locaux d'échange d'information culturelle organisés conjointement par les détachements de la GRC et les collectivités autochtones :

Sergent d'état-major G.F. Francis
Détachement de la GRC de Carlyle
C.P. 610
Carlyle (Saskatchewan)
S0C 0R0
Tél.: (306) 453-6707

Gendarme Eric Durling
Détachement de la GRC de Cole Harbour
1216, chemin Cole Harbour
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2V 1E9
Tél.: (902) 426-8130

Voici une brève description du contenu de chacun des sept rapports sur les programmes de services de police autochtones :

I. Formation des agents de police autochtones et maintien de l'ordre

Ce rapport décrit des programmes de services de police autochtones assurés par des agents autochtones, des programmes de formation à l'intention des agents de police autochtones ainsi que des stratégies de recrutement. Le rapport est subdivisé de la manière suivante : Arrangements concernant les services de police autochtones, Formation des agents de police autochtones, Politiques et méthodes de recrutement et Programmes d'éducation et de formation préalables à l'emploi.

II. Sensibilisation à la culture autochtone

Ce rapport décrit les programmes qui visent à accroître la compréhension et le respect mutuels entre les agents de police non autochtones et les membres des collectivités autochtones qu'ils servent. Ces programmes comprennent entre autres des Conférences sur les services de police autochtones et des Programmes de sensibilisation aux différences culturelles.

III. Pour un meilleur accès aux services de police

Ce rapport présente des programmes spéciaux destinés à accroître la présence policière dans les collectivités autochtones : les Patrouilles communautaires, les Bureaux en milieu commercial, les Postes de travail dans la collectivité et les Détachements satellites.

IV. Programmes de communication et de liaison avec la collectivité

Ce rapport décrit des programmes qui amènent les agents de police et les membres de la collectivité à travailler ensemble afin d'améliorer les services de police et de chercher des solutions à des problèmes d'intérêt commun. Ces programmes comprennent des Stratégies de communication et d'éducation du public, des Groupes consultatifs police-collectivité et la Collaboration entre organismes.

V. Programmes pour les jeunes

Ce rapport décrit la participation des services de police aux programmes de prévention du crime et de relations avec la collectivité qui s'adressent plus particulièrement aux jeunes autochtones. On y trouve également des exemples de la participation policière à des services destinés aux jeunes contrevenants et aux jeunes à risque. Le rapport décrit entre autres les Programmes de loisirs, d'éducation et de développement des aptitudes et les Services à l'intention des jeunes contrevenants et des jeunes à risque.

VI. Programmes de prévention contre la consommation d'alcool et de drogue

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes offerts aux collectivités autochtones dans le but de prévenir la consommation d'alcool, de drogue et de solvants. Le rapport décrit notamment des Programmes d'éducation, de sensibilisation et de prévention.

VII. Programmes axés sur les besoins des victimes et des délinquants

Ce rapport décrit la participation des services de police à la conception et à l'application de programmes destinés à venir en aide aux victimes et aux délinquants dans les collectivités autochtones : Programmes de traitement et groupes de soutien dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes d'éducation en matière de violence familiale et d'exploitation sexuelle des enfants, Programmes et mesures d'intervention permettant de venir en aide aux victimes et Peines de substitution pour les délinquants.

Pour obtenir un exemplaire des rapports de cette série, veuillez en faire la demande à l'adresse suivante :

Direction générale de la police des autochtones
Solliciteur général du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa, Canada
K1A 0P8
Téléphone : (613) 991-5475